

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Philippe DEMOLLIENS à M. André GOUDALLE
Mme Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- Mme Nicole DARQUES
- M. Guy LAMBERT
- M. Bernard TASSART
- M. Joël COQUET

Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Monsieur le Président : bonsoir à toutes et à tous. Je devais installer un nouveau conseiller communautaire suite à la démission de Monsieur Labasque. Normalement c'était Monsieur Clabaut.. Il nous a envoyé un courrier pour nous informer qu'il ne souhaitait pas être conseiller communautaire. Après c'est Monsieur Smerck Grégory que j'ai eu cet après-midi. Il m'a dit qu'il serait présent. Mais je ne l'ai pas vu. S'il arrive, j'aurai le plaisir de l'installer.

Lecture de l'ordre du jour

Monsieur le Président : nous accueillons Monsieur Smerck, à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre assemblée intercommunale.

Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 23 novembre 2023 : approuvé à l'unanimité

Arrêtés du Président :

- AR09-2023-12 : délégation de signature à la coordinatrice du Pôle Eco relative aux états des lieux

Décisions prises par délégation du Conseil au Président :

- P13-2023-11 : opération promotionnelle Naturéo : entrées gratuites les 1^{er}, 02 et 03 décembre

Monsieur le Président : Suite aux intempéries du mois de novembre nous avons décidé d'offrir un week-end gratuit à Naturéo pour permettre aux gens de bénéficier d'un moment de détente.

La fréquentation a été de 586 entrées qui ont bénéficié de cette action.

- P14-2023-12 : groupement de commande avec la commune de Lottinghen relative à une étude de pollution et plan de gestion en vue d'une requalification d'une friche sur la commune de Lottinghen

Monsieur le Président : le marché a été attribué à SOLPOL pour un montant de 33 000€ HT, soit 16500€ pour la CCDS et 16500€ pour la commune de Lottinghen

- P15-2023-12 : opération promotionnelle Naturéo : sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2024, frais d'adhésion réduit de moitié pour tous les abonnements proposés.

Monsieur le Président : sur la réduction 50% en janvier des frais d'adhésion aux abonnements, 36 nouveaux abonnés, ce qui porte au 1^{er} février un total de 471 abonnés.

Décisions prises par délégation du Conseil au Bureau

- B41-2023-11 : assurance statutaire garantie décès et maternité/paternité/adoption : adhésion avec le Centre de Gestion 62 pour 3 ans

Monsieur le Président : la garantie décès est autour de 0.20% et la garantie maternité/paternité/adoption autour de 0.41%.

- B42-2023-11 : assurance statutaire garantie accidents de travail/maladie professionnelle : adhésion avec RELYENS SPS pour une durée de 3 ans

Monsieur le Président : garantie accident de travail autour de 1,02% sans franchise

- B43-2023-11 : demande de subvention DETR pour les chemins de randonnée : montant de 71 026,60€
- B44-2023-11 : demande de DSIL pour les chemins de randonnée : montant de 113 079,80€
- B45-2023-11 : demande de subvention auprès du Département pour la création d'un schéma de mobilités pour un montant de 100 000€ pour la première phase
- B46-2023-11 : convention avec EDEN62 pour la mise en œuvre et la gestion des mesures compensatoires autour du centre aquatique Naturéo
- B47-2023-12 : marché concernant l'entretien et la réparation des bennes ordures ménagères et des châssis poids lourds : lot n°1 entretien et réparation des bennes ordures ménagères attribué à SEMAT, lot n°2 entretien et réparation des châssis poids lourds attribué à TRUCK

Monsieur le Président : le marché a une durée de 2 ans avec la possibilité de prolongation d'une année

Il est rare pour le souligner, ce marché nous permet de faire des économies. Nous avons travaillé la mise en place de deux lots et cela a développé la concurrence.

- B48-2023-12 : marché concernant les vérifications périodiques des bâtiments et installations de la CCDS au groupement de commandes attribué à SOCOTEC

Monsieur le Président : nous sommes entre 80 et 100€ par bâtiment.

- B49-2023-12 : marché concernant la fourniture de denrées alimentaires attribué à Carrefour Market pour un an et peut être reconduit 3 fois, prix du produit en magasin avec un rabais de 6%
- B50-2023-12 : modification de la demande de subvention DSIL pour les chemins de randonnée : annule la décision n°44 et demande de subvention d'un montant de 104 802,53€
- B51-2023-12 : convention pour la prise en charge des déchets d'équipement électriques et électroniques ménagers et la participation financière aux actions de prévention communication et sécurisation
- B52-2023-12 : contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés
- B53-2023-12 : CITEO : prolongation de contrat pour permettre la continuité du versement des soutiens et de la reprise des matières par CITEO
- B54-2023-12 : dérogation au repos dominical pour 2024 de la ville de Desvres
- B01-2024-01 : demande de subvention DETR pour l'acquisition de matériel pour les inondations

Montant de la subvention : 20 681,31€

- B02-2024-01 : appel à projet PAT (projet alimentaire territorial)

Monsieur le Président : je remercie les maires ayant apporté une lettre de soutien.

- B03-2024-02 : marché concernant le suivi des travaux suite à l'audit énergétique sur les bâtiments de la CCDS (MIEF et Coin des Faons) : attribution du marché à BD Ingénierie pour un montant de 52 900€ HT

- B04-2024-02 : avenant n°4 ESPOIR du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

- B05-2024-02 : avenant n°1 OPALE INTERIM du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

- B06-2024-02 : attribution de subventions d'un montant de 250€ aux clubs organisateurs de courses à pied dans le cadre du challenge de course à pied : comité des fêtes de Wirwignes, combat de Tom à Tingry, Association ASCB de Bellebrune

Monsieur le Président : nous avons reçu dernièrement la demande pour le club de Colembert.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientation Budgétaire (rapporteur : Monsieur le Président)

Le débat d'Orientation Budgétaire se déroule sur la base du rapport joint.

Monsieur le Président : afin d'avoir une présentation plus fluide de la présentation du ROB, j'ai souhaité innover cette année. Ainsi, au travers de cette présentation, je vais revenir sur les principaux éléments contenus dans le rapport, que vous avez, je le souhaite, tous lu.

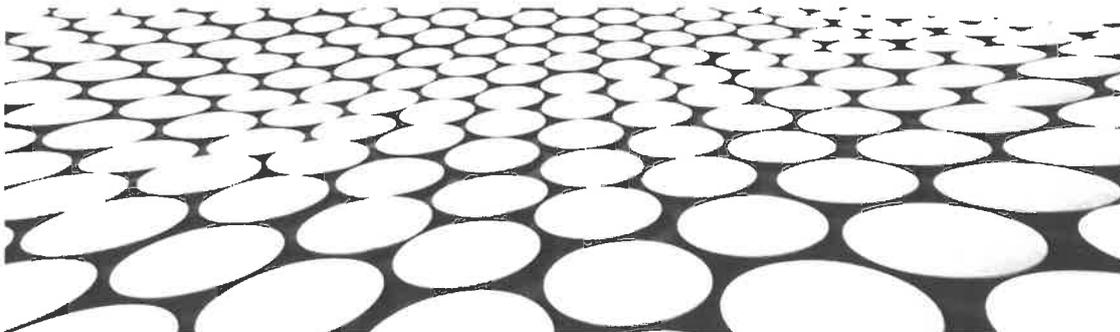
Powerpoint sur la présentation du ROB



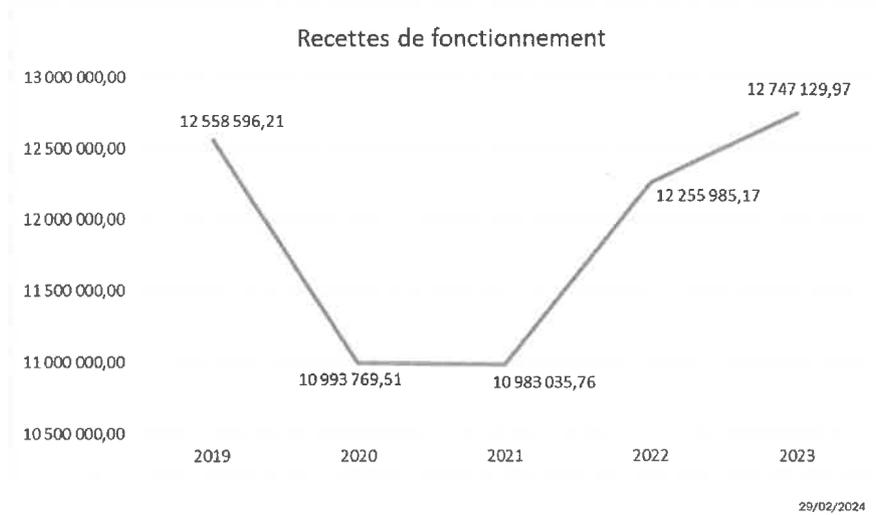
Communauté de Communes
de Desvres-Samer

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2024

PRÉSENTATION DU ROB



Recettes de fonctionnement

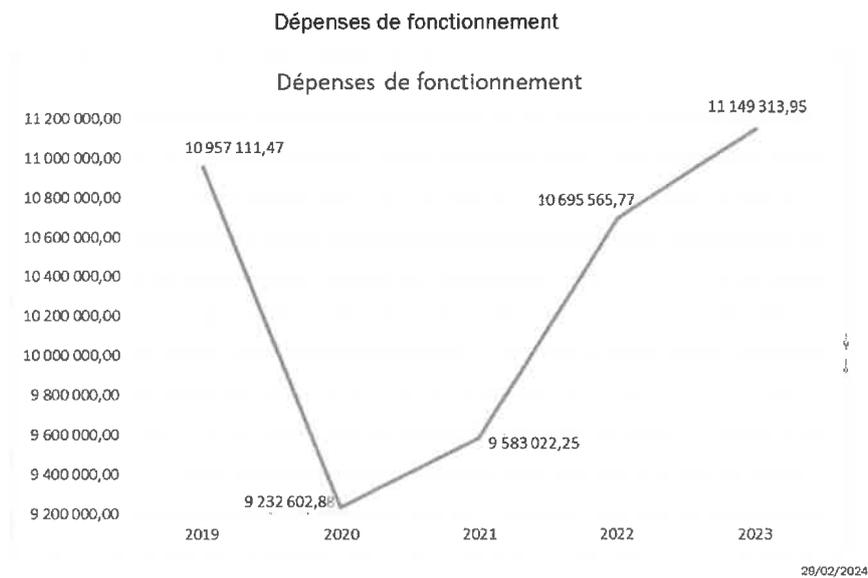


Monsieur le Président : On constate sur ce graphique une chute des recettes en 2020, Cela s'explique par la création du budget unique déchets et donc du transfert des taxes.

Après une stabilisation en 2021, les recettes augmentent en 2022 de 11,5%, en 2023, les recettes progressent de 4%. Cette évolution est le fait de différents éléments :

- hausse des recettes de nos services*
- la revalorisation des bases*
- l'instauration de la taxe GEMAPI*
- l'augmentation de la participation de la CAF.*

Après les recettes, nous allons analyser les dépenses.



Monsieur le Président : ce graphique met en exergue certains éléments. En 2020, nous constatons l'effet miroir de la création d'un budget unique déchets.

En 2021 et 2022, l'augmentation de 1 460 000€ s'explique par différents éléments :

- renforcement en personnel durant la crise du COVID
- ouverture de Naturéo
- augmentation du coût de l'énergie
- augmentation des participations aux syndicats (Symsageb/Symcécá/Smagéaa)
- augmentation de la participation au SDIS
- inflation

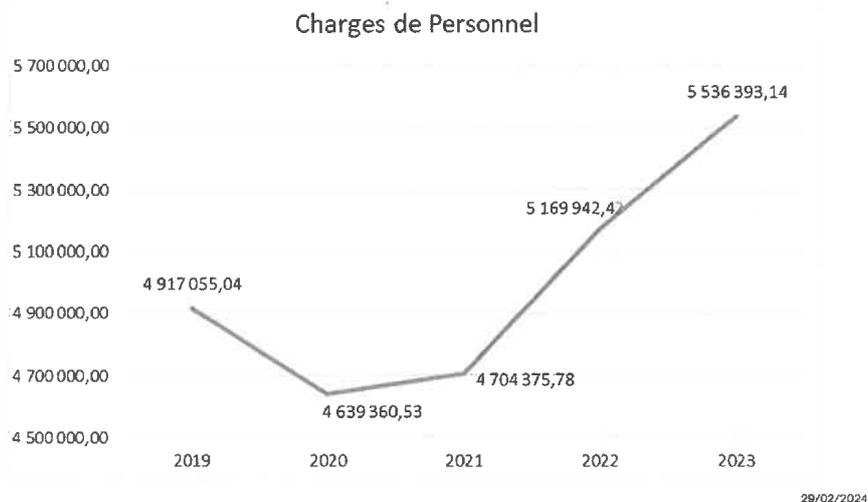
En 2023, les dépenses augmentent de 450 000€ environ :

- augmentation des charges du personnel (j'y reviendrais plus tard)
- études (mobilité/OPAH)
- augmentation de la participation au SDIS (de 44 853€)

Pour ceux qui ne savent pas, c'est la Communauté de Communes qui prend en charge les frais pour le SDIS contrairement à certaines collectivités voisines. Le montant de prise en charge pour le SDIS en 2024 sera de 744 316€.

Nous allons voir maintenant les charges du personnel

Charges de personnel



Monsieur le Président : nous avons toujours l'effet miroir en 2020 avec la création du budget unique des déchets.

En 2021, 2022, l'augmentation s'explique par différents éléments :

- remplacements liés au covid
- ouverture du centre aquatique
- revalorisation

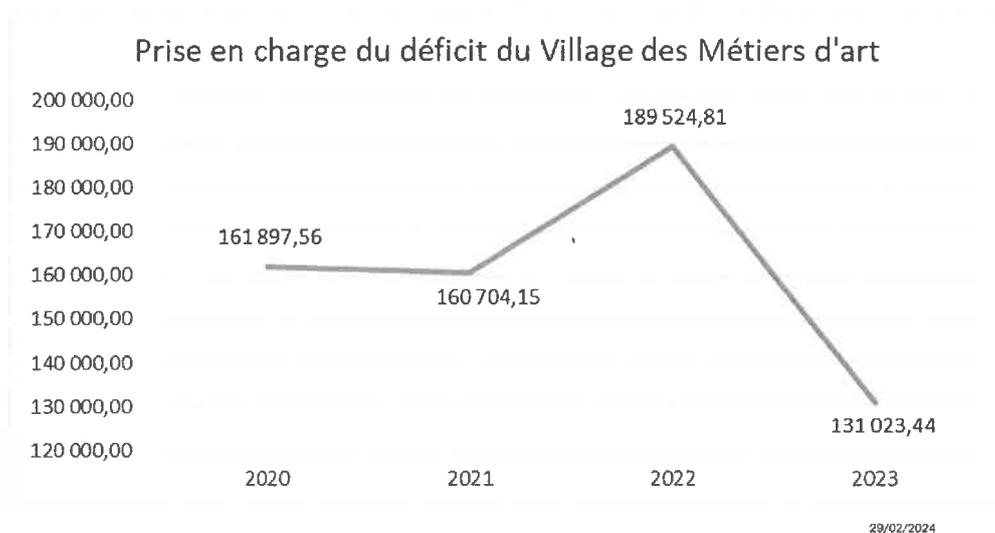
En 2023, on constate une progression de 366 450,72€ soit 7,09%.

Cette évolution est due :

- aux deux revalorisations du point d'indice 3,5% en 2022 et 1,5% en 2023)
- évolution de carrière
- divers remplacements
- la reprise en régie du VMA

Concernant cet équipement, j'ai souhaité au regard de l'évolution de l'année avec la reprise en régie, suivre particulièrement celui-ci,

Prise en charge du déficit du VMA



Monsieur le Président : la reprise en régie du VMA au 01/02/2023 permet déjà une économie de 58 501,73€ et ce malgré les charges de personnel.

La gestion du bâtiment relais de Longfossé permet également une diminution du reste à charge de 66 488,91€.

Ainsi, la reprise en régie de ces deux équipements a permis de réduire le déficit de 124 990,64€ en 2023. Il s'agit là d'une belle réussite.

Taux de fiscalité
Inchangés depuis 2011

Impôts ménages	Taux 2023
Taxe d'habitation	11,83%
Taxe foncière sur le bâti	0,204%
Taxe foncière sur le non bâti	2,10%
CFE	27,24%

Inchangé depuis 2018

Impôt ménages	Taux 2023
TEOM	12%

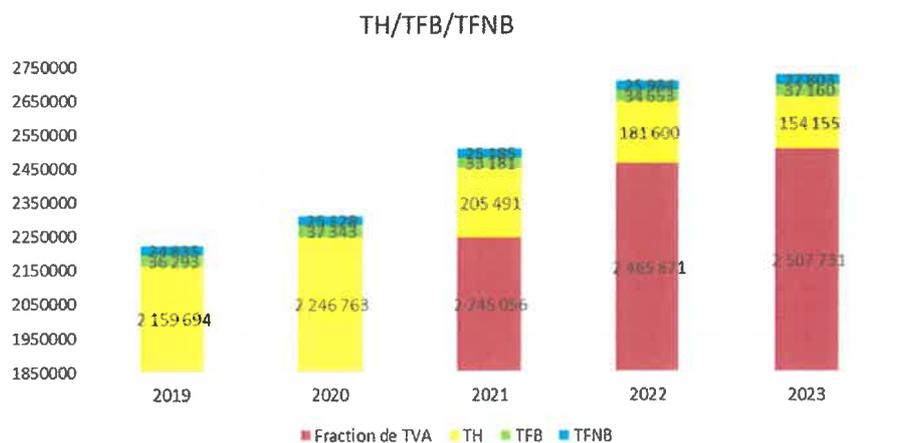
29/02/2024

4 taxes sont inchangées depuis 2011

- **TH**
- **TFB**
- **TFNB**
- **CFE**

La TEOM n'a pas changé depuis 2018

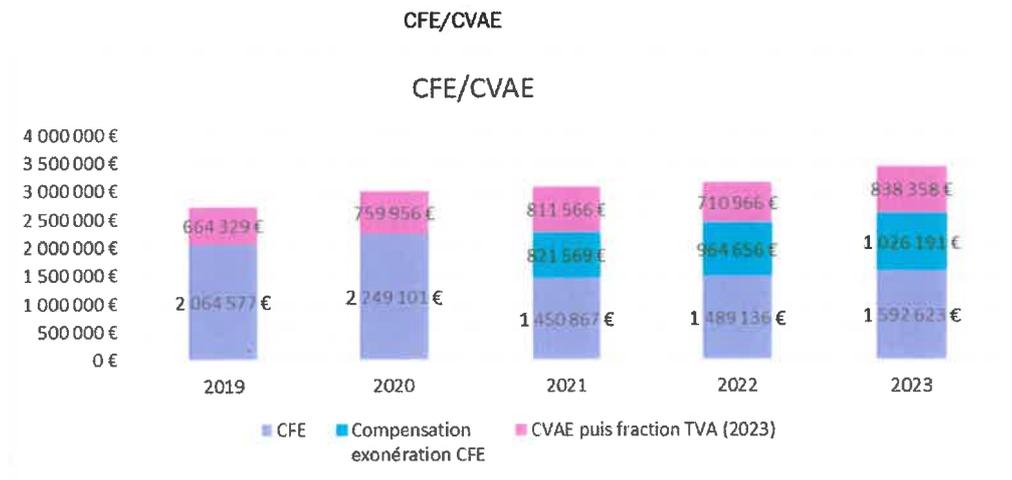
TH/TFB/TFNB



Monsieur le Président : le produit de l'ensemble des taux pour 2022 est de 2 708 108€ et pour 2023 de 2 726 849€, soit une progression de 18 741€ (soit +0,69%).

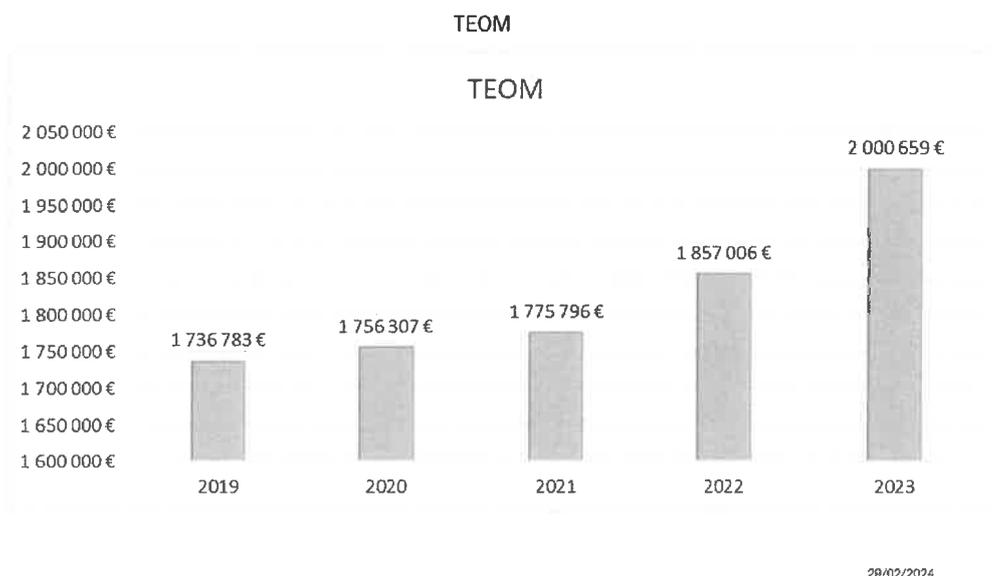
Certains vont me dire, pourtant les bases n'ont pas augmenté plus de 7%, mais le produit de la taxe foncière bâti est de 37 000€ et le produit de la taxe foncière non bâti est de 22 000€. 7% sur 59 000€, vous calculez comme moi, ça fait 4 000€

Nous allons voir maintenant CFE/CVAE



Monsieur le Président : le produit de l'ensemble des taux est pour 2022 de 3 166 780€ et pour 2023 de 3 459 195€, soit une progression de 292 415€ (soit plus de 9,23% d'augmentation), grâce à la vitalité du territoire.

Nous allons passer maintenant à la TEOM.



Monsieur le Président : le diagramme met en évidence l'évolution de la TEOM. On constate une évolution régulière de 2019 à 2022 et une progression plus nette en 2023. Cela est dû principalement par l'évolution des bases.

Malheureusement, cette progression ne permet pas de couvrir l'évolution du coût du service.

Ainsi, la prise en charge du budget principal s'élève à 394 684,19€. Pour mémoire, elle était de 288 145,02€ en 2021 et 285 317,62€ en 2022. Ce qui nous fait près de 50% de progression.

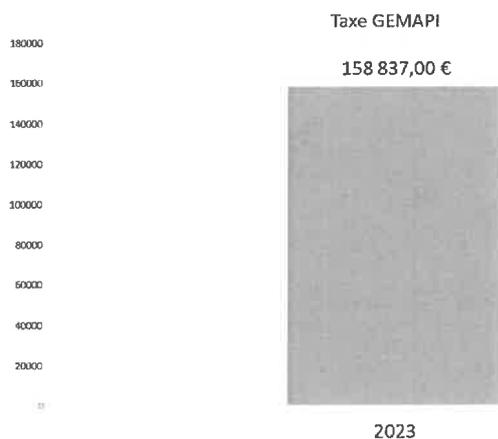
Nous allons voir un peu plus loin les dépenses du service.

Les pistes d'optimisation travaillées par le VP en charge du dossier et le bureau doivent tendre à limiter cette évolution.

Si nous n'avions pas commencé ce plan de réduction de dépenses, nous aurions été contraints d'augmenter la TEOM dès cette année.

Pour terminer ces différents impôts et taxes, nous allons terminer par la GEMAPI.

Taxe GEMAPI

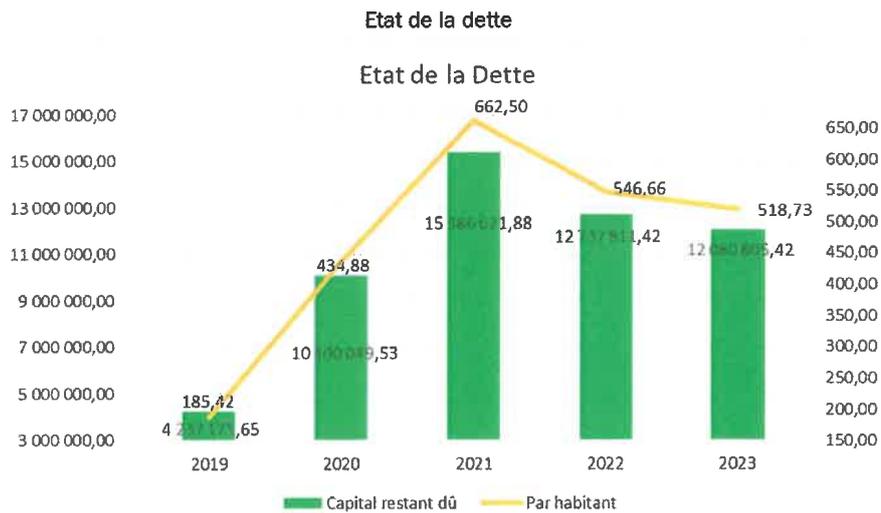


29/02/2024

Monsieur le Président : cette taxe permet de couvrir notamment les charges des différents syndicats (Symsageb, Smageaa, Symcea). Elle a permis de percevoir la somme de 158 837€ en 2023. En 2024, elle sera adaptée aux besoins.

Au regard de ces derniers mois, nous devons aller vite sur ce dossier. J'ai organisé plusieurs réunions notamment avec le Symcées pour définir les besoins et accélérer les travaux.

Après ces quelques éléments de présentation, nous allons nous intéresser à la dette de la collectivité.



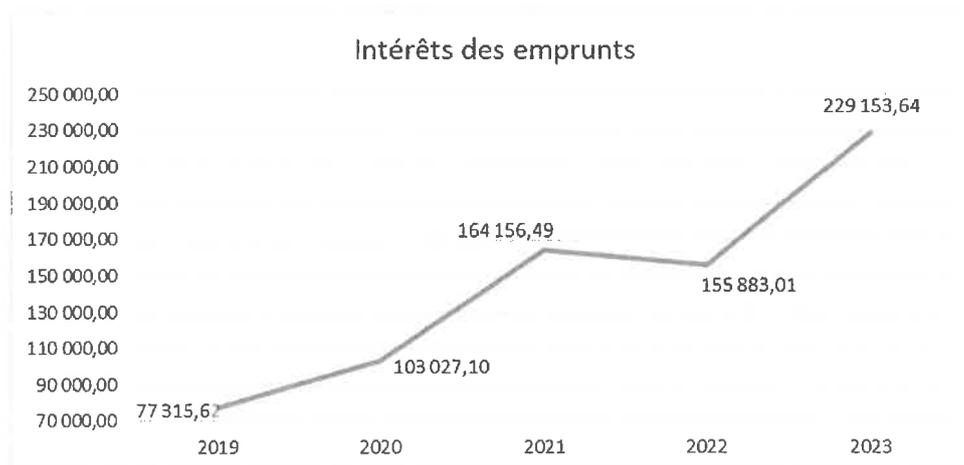
29/02/2024

Monsieur le Président : ce graphique nous permet de suivre l'évolution de la dette de la CCDS. Après avoir atteint son paroxysme en 2021 avec la livraison de Naturéo, nous sommes entrés dans une phase de remboursement. Ainsi, la dette a baissé de 657 006€ en 2023 soit 5,15%. L'ensemble des emprunts est à taux fixe sauf celui effectué à la Caisse des Dépôts et Consignations pour le centre aquatique qui est à 0,75%+ le livret A.

Par ailleurs, la dette par habitant est passé de 546,66 à 518,73 en 2023.

Nous allons voir maintenant les intérêts de la dette.

Intérêts des emprunts

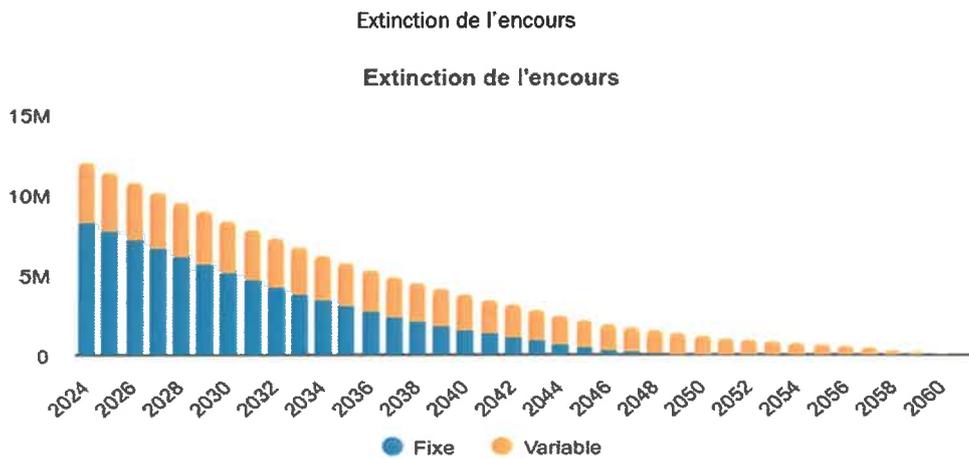


28/02/2024

Monsieur le Président : la dette ayant évolué, il est logique de voir les intérêts d'emprunt augmenter.

Une partie de notre emprunt est corrélée au livret A. Toutefois, cela n'a pas eu d'impact en 2023, Cela va se traduire par une augmentation des intérêts de 95 000€ en 2024.

Nous allons analyser maintenant l'extinction de l'encours.

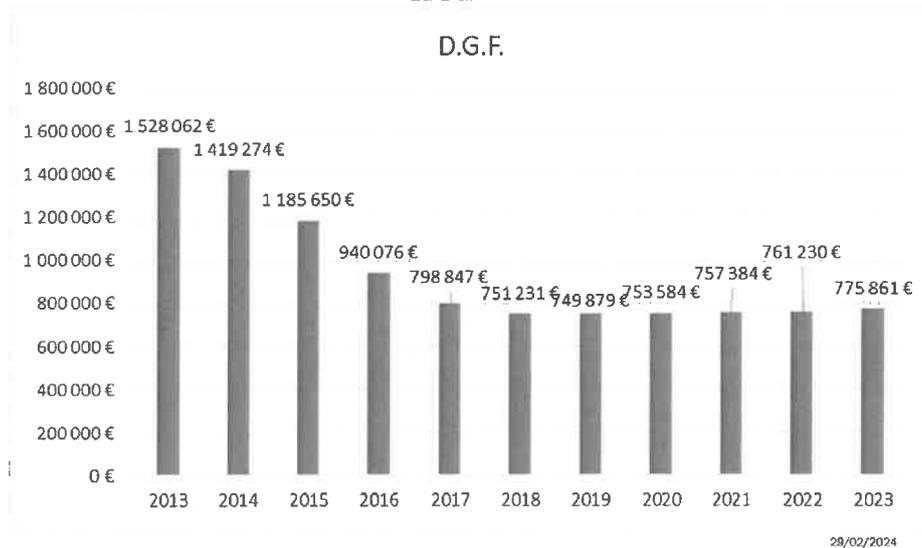


29/02/2024

Monsieur le Président : sur cette présentation, nous avons deux informations. En bleu, la part fixe de la dette et en orange, la part variable de la dette.

A ce rythme, la collectivité va passer sous les 10 millions d'emprunt en 2027 et passer sous les 5 millions d'emprunt en 2037,

La DGF

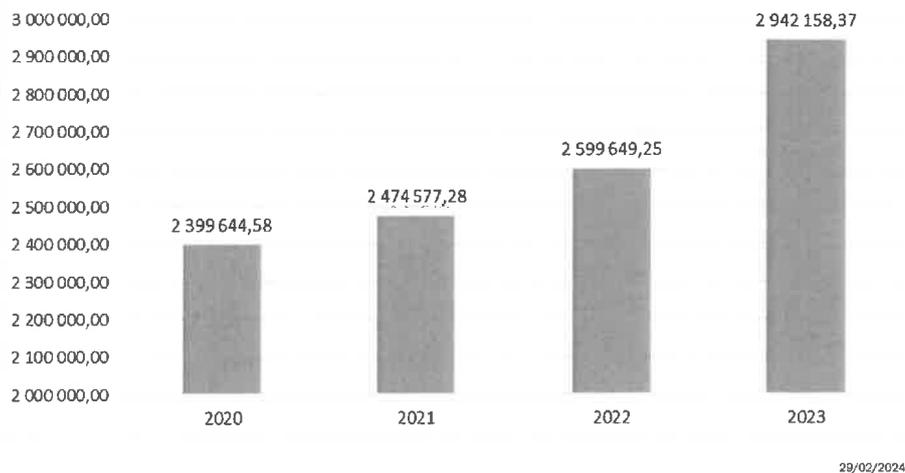


Monsieur le Président : la Communauté de Communes de Desvres-Samer a vu son produit de DGF diminuer constamment de 2013 à 2019 pour ensuite remonter légèrement jusque 775 861€ en 2023. En cumulé, cela représente une baisse du budget de la collectivité de 6 387 604€,

Nous allons passer maintenant sur le service déchets.

Le service déchets

Dépenses de fonctionnement



Monsieur le Président : les dépenses du service augmentent de 342 509,12€ en 2023, soit plus de 13%.

Cela s'explique par différents éléments :

- évolution du coût de traitement des OM (plus de 100 000€). Faut-il rappeler que l'évolution du traitement de la gestion des déchets ? Nous sommes passés d'un enfouissement avec une TGAP très importante à une gestion plus écologique avec Flamoval. Nos OM sont incinérées et cela dégage soit de l'électricité soit de la vapeur en fonction des besoins...

Cela nous amène un coût de traitement plus important avec une TGAP bien moindre. L'opération est équilibrée sur 2023. Nous devrions être gagnants en 2024.

Les déchets propres et secs ont également connu une évolution au 01/01/2023 avec la mise en place des ECT. Pour ce faire, nous avons mis en place une entente avec le SEVADEC. Celui-ci a dû faire de gros investissements pour traiter les déchets. Cela a un impact très fort sur le budget (+ de 142 000€).

Les bennes mises à disposition des sinistrés représentent 17 000€.

Les réparations sur les camions de collecte sont très importantes. Nous sommes passés de 79 000€ en 2022 à 127 000€ en 2023. Aussi, nous devons prendre des décisions en 2024.

Les pistes d'optimisation mis en place par le service devraient porter leurs fruits en 2024 pour limiter cette augmentation.

Après ces quelques chiffres, et avant de passer aux projets 2024, je vous propose de voir quelques éléments concernant les ressources humaines,

Point sur les ressources humaines

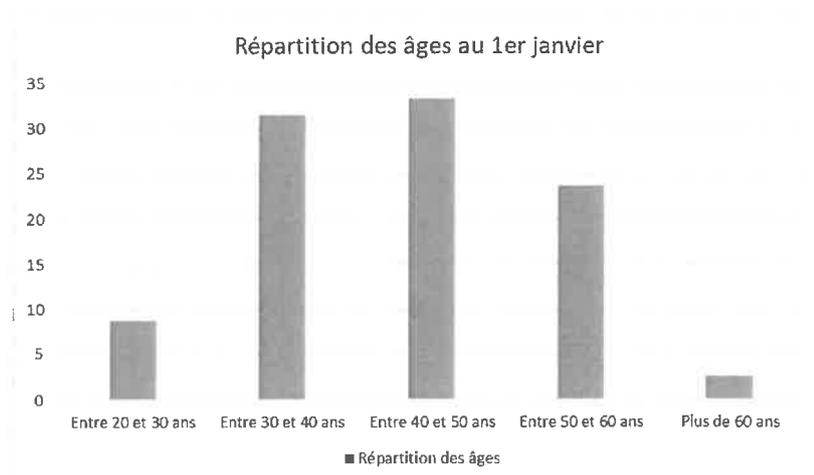
- 114 agents au 01/01/2024 : 78 femmes soit 68% et 36 hommes soit 32%
- 1607 heures
- le RIFSEEP est mis en place
- 32 agents bénéficient d'une NBI
- 54 agents bénéficient d'un supplément familial de traitement

25/02/2024

Monsieur le Président : 110 titulaires, stagiaires et 4 contractuels, auxquels s'ajoutent une trentaine de CDD ou contrats aidés.

Nous avons une population relativement jeune.

Point sur les ressources humaines

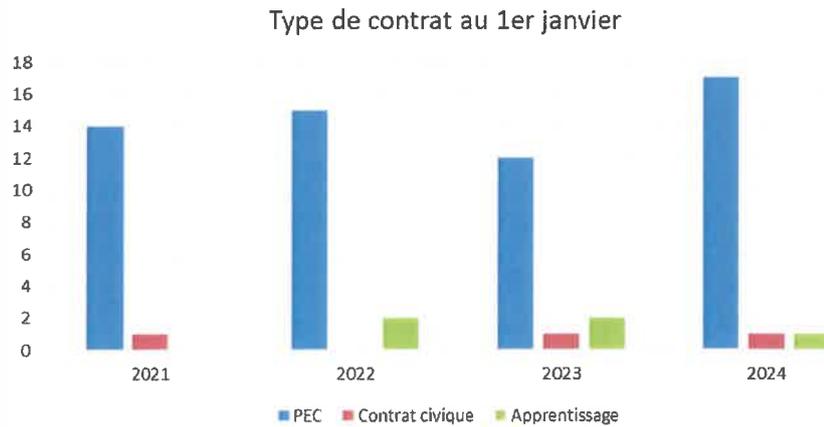


20/02/2024

Monsieur le Président : cet histogramme met en avant la répartition par âge des agents. Entre 20 et 30 ans : 8, entre 30 et 40 ans : 32, entre 40 et 50 ans : 33, entre 50 et 60 ans : 24, plus de 60 ans : 2 voire 3.

La moyenne d'âge est de 42 ans.

Point sur les ressources humaines



29/02/2024

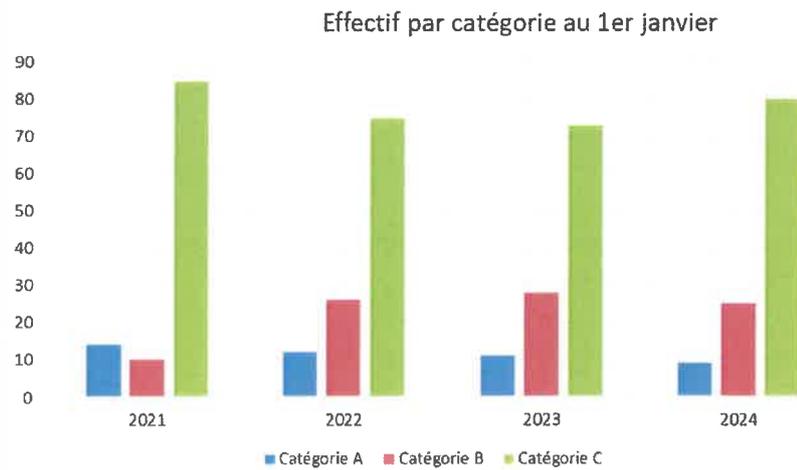
Monsieur le Président : la collectivité a également recours à différents types de contrats

Cette diapo présente les différents contrats et leur évolution dans la durée.

Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité a :

- 17 contrats PEC (parcours emploi compétences) affectés dans les services de la CCDS*
- 1 service civique*
- 1 contrat d'apprentissage*

Point sur les ressources humaines



28/02/2024

Monsieur le Président : au 01/01/2024, la Communauté de Communes de Desvres-Samer compte dans ses effectifs :
9 agents de catégorie A
25 agents de catégorie B
80 agents de catégorie C

Projets 2024

- Acquisition de matériel pour lutter contre les inondations
- Travail sur les Pichottes III, Samer et Lottinghen
- Acquisition de camions de collecte OM
- Livraison du site « COFRAC » (4 parcelles développement économique et gendarmerie)
- Acquisition d'une parcelle sur le site de Longuerèques
- Construction de boxes supplémentaires et d'un relais équestre à la Maison du Cheval
- Aménagement d'un local à archives (Hôtel Communautaire)
- Participation à l'installation de la fibre
- Acquisition de récupérateur d'eau et de colonne à verre
- Début des travaux d'amélioration thermique des bâtiments Petite Enfance
- Achat de matériel ergonomique pour les structures petite enfance dans le cadre d'une démarche globale
- Poursuite de l'installation d'une signalétique/totem sur le pôle développement économique
- Remplacement d'une partie des PC de la CCDS (plan sur 3 ans)
- Création de chemins de randonnée autour de la Maison du Cheval (en 3 phases)
- Urbanisme : lancement de l'étude OPAH

29/02/2024

Monsieur le Président : les travaux de la gendarmerie vont commencer dès le 10 mars.

Je vous signale que Windows 11 arrive. Vous serez certainement dans vos communes contraint de changer des ordinateurs.

Voici le résumé des nombreuses pages que vous avez eues. J'espère que cette présentation vous a plu.

Maintenant place au débat.

Monsieur Quiertant : Monsieur le Président, merci pour cette présentation de ces orientations budgétaires. Je vais juste revenir sur l'endettement de la collectivité notamment sur l'extension de l'encours. Vous avez annoncé qu'on aurait une diminution au seuil de 10 millions en 2027 et de 5 millions en 2037, pour une dette qui va s'éteindre progressivement jusqu'en 2061.

C'est une dette relativement importante pour une intercommunalité sachant que les travaux que vous venez d'annoncer demanderont certainement de l'emprunt supplémentaire. Jusqu'où cela va-t-il nous mener ? est-ce qu'il y a une perspective de faite sur un endettement supplémentaire et d'années supplémentaires d'endettement et la deuxième question que j'aurais, c'est concernant la maison du cheval.

Vous annoncez également la construction de boxes supplémentaires et d'un relais équestre à la maison du cheval. Des investissements importants sont faits chaque année dans cette maison du cheval. Serait-il possible d'avoir toutes les données en main, d'avoir un chiffrage de ce qu'a coûté la maison du cheval, le montant des subventions qui ont été attribuées et surtout le reste à charge pour l'intercommunalité ? Merci.

Monsieur le Président : en ce qui concerne l'emprunt avec un centre aquatique de 17 millions, c'est sûr qu'il y avait 8 millions d'emprunt pour ce centre aquatique. Vous n'étiez

pas encore élu, mais il y a eu 8 millions pour le centre aquatique et comme vous le dites, ça s'éteint en 2061 parce que nous avons un remboursement sur 40 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Monsieur Herduin va vous répondre pour la deuxième question.

Monsieur Herduin : chers collègues, concernant la Maison du Cheval, fin novembre 2023, l'investissement était de 7 millions 387 000. Les subventions représentent 48% soit 3 millions 550, l'emprunt 1 million 3 et les fonds propres, 2 millions 537 000.

Monsieur Goudalle : merci Président pour cette présentation. Concernant la section fonctionnement, il est heureux de constater un excédent de 1 million 500 000, avec une évolution des recettes de plus de 500 000€. Tout ça c'est très bien entre 2022 et 2023. Cela me fait penser que l'instauration de la GEMAPI qui a rapporté 158 000€ n'était pas vraiment utile. GEMAPI qui est remise en cause d'ailleurs y compris par des parlementaires, est-ce qu'il est bien normal que tout le monde ne participe pas à cette taxe, est-ce qu'il est bien normal qu'elle soit territorialisée et non pas au niveau national. Il y a beaucoup de débats. Je pense qu'il faudrait veiller à ne pas y toucher de trop. Je suis un peu inquiet quand vous dites qu'elle va être adaptée aux besoins en 2024.

Concernant la section d'investissement, c'est une petite section d'investissement 2023, 1 million d'euros, pour une intercommunalité comme la nôtre, c'est vraiment très peu. Est-ce que cela veut dire que nous n'avons plus de projets d'envergure ou alors pour rejoindre un peu la question de mon collègue, Patrick Quiertant, est-ce que ce serait lié à notre capacité d'emprunt. Je ne sais pas. Je pose des questions, je n'ai pas les réponses, vous allez me les apporter.

Concernant le Village des Métiers d'Art, c'est un bel exemple qu'effectivement, on peut réduire des déficits. Et sur ce point, j'en suis très content, on y a tous travaillé, cela montre quand on veut, quand on en a la volonté, on peut faire, on peut progresser dans ces domaines. Je me pose toujours quand même la question du retour d'investissement pour le territoire en termes d'emplois et voire même en termes d'images. Il n'est pas inconcevable que on se pose ces questions.

Je regrette une fois de plus, qu'on ait oublié « boulonnais ». Je le dis mais ce n'est pas neutre, le fait qu'on dise la maison du cheval et non plus la maison du cheval boulonnais, ça veut dire quelque chose. Je me souviens lors d'une commission fin 2020, présidée par Thierry Cazin, qui avait précisé à juste titre, que les deux objectifs de cet équipement étaient la sauvegarde de la race et parvenir à une autonomie financière en y implantant des activités. Je ne vais pas lui demander aujourd'hui où est ce qu'on en est à presque à mi-parcours parce qu'il avait mis des objectifs à 10 ans. Où en est-on au niveau des naissances des poulains ? Est-ce que cela a évolué, où est-ce qu'on en est ? Il ne va pas répondre ce soir, mais il nous répondra la prochaine fois, je n'en doute pas. Et sur l'autonomie financière, il y a eu des activités implantées, un restaurant, voire d'autres choses. Est-ce que cela a permis de diminuer notre déficit ? Je pense que c'est une question, qu'on reprendra lors de la prochaine réunion, le vote du budget.

Bonne nouvelle aussi, j'ai cru comprendre que vous n'alliez pas augmenter la taxe TEOM, c'est une très bonne nouvelle. Vous avez parlé de la dette mais vous n'avez pas précisé, ce sera peut-être fait lors du vote du budget, de notre capacité de désendettement en nombre d'années. Merci Président.

Monsieur le Président : des investissements pour 2024, je vous les ai projetés. Ensuite, sur le VMA, on y a tous travaillé. Sur la Maison du Cheval, Thierry, tu as quelque chose à ajouter

ou ce sera dit lors du vote du budget. Au niveau de la dette, la capacité on la donnera. On peut peut-être répondre.

Monsieur Herduin : pas vraiment. Vous aurez toutes les infos, notamment en commission finances et on y reviendra lors du vote du budget. Sur la capacité de désendettement, si je me souviens bien, nous étions relativement bons. Nous ne sommes pas un EPCI qui est surendetté.

Ce n'est peut-être pas assez précis, mais la précision, vous l'aurez.

Monsieur Sergent : merci Monsieur le Président. Nous venons d'avoir un bilan de l'année 2023 très intéressant. Il y a beaucoup de chiffres, c'est très exhaustif. Je crois que c'était une bonne présentation. Mais, un rapport d'orientations budgétaires, c'est aussi des perspectives d'avenir, c'est aussi 2024. Et j'ai trouvé là quelques regrets. J'ai connu une période, où on pouvait élaborer les projets, vous demandiez ainsi que le vice-président en charge des finances à chacun de ses collègues vice-présidents, président de commission par ailleurs, de réunir les commissions pour faire en sorte qu'ils examinent point par point les propositions voire qu'ils fassent des propositions pour les années à venir. Je vois ici tout un ensemble de projets et je me dis que les commissions n'ont pas dû beaucoup se réunir, en tout cas celles, auxquelles je participe, ne se sont pas réunies pour évoquer ces projets-là. D'autres se sont probablement réunies, et c'est un regret que j'exprime, parce que le travail doit faire en sorte que nous puissions en commission, faire des propositions ou examiner ce qui est présenté. Je vois par exemple sur le développement économique : travail sur les Pichottes III, Samer et Lottinghen. Mais, déjà l'an dernier au débat d'orientations budgétaires, il était indiqué travail sur les Pichottes III, il n'y avait pas Samer, ni Lottinghen, c'est vrai. Mais il y avait déjà travail sur les Pichottes III. Qui a travaillé ? Vous le savez bien, Monsieur le Président, nous avons certainement raté deux ou trois occasions, car nous n'étions pas en capacité d'accueillir des entreprises le long de la RN42, des entreprises, j'en connais au moins deux, sont parties 20km plus loin dans la communauté de communes de Lumbres. Et je dois dire que là j'ai vraiment un regret qu'on ne soit pas attelé au travail sur les Pichottes III, puisque depuis des années nous avons les terrains, nous n'avons pas même pas à les acquérir, nous les avons les terrains. Là, il y a un travail qui doit s'organiser et j'espère, non pas d'ici le budget, parce que ce n'est pas possible, mais dans les mois, dans les semestres à venir, nous pourrions faire en sorte de ne pas rater un certain nombre d'opportunités.

Que dire encore sur les commissions auxquelles je suis censé appartenir, celle notamment de la Maison du Cheval. Je n'ai rien contre les investissements. Mais, j'ai quand même quelques regrets. C'est que nous faisons des investissements et nous avons le sentiment que nous sommes toujours critiqués par ceux qui utilisent la Maison du Cheval, que l'ambiance est détestable, qu'il n'y en a jamais assez. J'ai l'impression qu'on est encore plus critiqué par ceux qui occupent la Maison du Cheval mais qui ne contribuent pas à son organisation et à faire en sorte que ça tourne le mieux possible. Quel dommage d'avoir un si bel équipement et puis d'en entendre dire des propos négatifs, de toujours dire que la CCDS ne fait pas assez. Moi, je le regrette. La CCDS fait beaucoup, ça vient d'être dit. Chaque année, on ajoute effectivement des investissements à la Maison du Cheval. Je n'ai rien contre ces investissements, mais encore faudrait-il que ceux qui en profitent ne soient pas aussi négatifs à notre rencontre. Je le prends de manière générale.

Dernier point. On va mettre des chemins de randonnée autour et on va aller jusqu'à la mer, c'est bien. J'ai aussi un autre petit regret qui n'a jamais été exprimé, voire peut-être une fois en commission environnement, c'est que nous travaillons sur la mobilité. J'ai vu d'ailleurs qu'il y avait au bureau, une délibération à ce sujet pour solliciter une demande de

subvention. J'ai regardé un peu ce qui se passait dans les intercommunalités voisines. Je voudrais parler ici des chemins, des pistes cyclables. J'ai vu qu'à Lumbres, il y avait 250kms de pistes cyclables, à Marquise, il y en avait 150kms, à la CAB, il y en avait 150kms et à la CA2BM, il y en avait aussi 200kms, dans les 7 vallées, il y en avait aussi. Puis, je me dis qu'il ne faudrait peut-être pas indéfiniment que nous restions le trou noir en n'ayant aucune piste cyclable, aucun kilomètre sur notre intercommunalité. Ce n'est pas pour moi en profiter, vous le savez bien et vous vous en doutez bien. Aujourd'hui, nous sommes aussi à l'ère du vélo électrique. C'est bien d'aller à cheval jusqu'à la côte mais c'est peut-être aussi bien de développer un certain nombre de pistes cyclables à l'occasion de travaux du Département notamment, puisqu'il l'a fait dans d'autres secteurs, je pense notamment à Lumbres ou à Marquise, qu'à l'occasion des travaux du Département, on y ajoute des pistes cyclables. Ce serait certainement très attractif pour notre intercommunalité. Voilà les quelques remarques que je voulais faire, en souhaitant que dans les temps à venir, nous ayons des réunions de commissions pour faire en sorte, parce que ce n'est peut-être pas ici, qu'il fallait que j'aborde ces sujets-là mais comme je n'avais pas l'occasion de le faire en réunion de commission, je l'ai fait ici. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire à cet instant.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur Sergent. Pour les commissions, je rappellerais qu'il y a eu une commission le 12 septembre, mais je n'ai plus l'ordre du jour en tête. La commission environnement s'est réunie le 10 janvier, le 28 mars et le 12 septembre. Le copil eau est en dehors de ces réunions.

Ensuite, pour les pistes cyclables, on a une configuration de territoires particulièrement vallonnée et c'est certainement plus facile à Lumbres.

Monsieur Sergent : à Lumbres, on n'appelle pas la montagne de Lumbres pour rien. Quand vous allez sur Helfaut ou sur Acquin Westbécourt, allez-y en vélo non électrique, vous verrez ce que cela représente.

Monsieur le Président : Monsieur Douchain, sur les Pichottes, vous répondez ?

Monsieur Douchain : c'est vrai, Monsieur Sergent, que la commission développement économique ne s'est pas réunie en fin d'année et en début d'année. On a prévu une prochaine réunion au mois de mars. Ce qui n'empêche pas qu'on travaille sur les sujets, bien évidemment ! Sur les Pichottes, il y a un souci d'acquisition d'un terrain qui est en zone humide. Sur Samer, avant de pouvoir développer l'aménagement, il nous faut acquérir une dernière parcelle. On y travaille, on va en parler, avec notamment le VMA d'ici un mois en commission développement économique.

Monsieur le Président : pour les Pichottes, il y a une étude de zone humide. Elle s'est faite en décembre, on ne pouvait pas la faire avant. Vous connaissez le sujet, Monsieur Sergent, vous vous rappelez d'un certain agriculteur qui avait dit je ne vendrais jamais à la Communauté de Communes. Par contre, il a vendu à un investisseur... Le problème à régler, ce sont les zones humides.

Monsieur Lacheré : par rapport à la mobilité, on a effectivement des études qui sont en cours : le plan de mobilités simplifiées et on a à côté un schéma vélos qui est aussi à l'étude. Ça va être le prochain sujet de la commission qui va être présenté.

Monsieur Maes : je voulais simplement dire, on va se féliciter quand même que cet agriculteur accepte ou souhaite vendre à un investisseur. Je vais rappeler aujourd'hui à l'assemblée que cet investisseur emploie aujourd'hui 110 personnes. Si on ne fait rien, d'ici

un an, cette société prendra ses dispositions. On parle de territoire, j'espère fortement qu'on va mettre les bouchées doubles pour pouvoir d'ici un an leur apporter une réponse ferme.

Monsieur le Président : et je compte sur vous pour trouver des compensations.

Monsieur Maes : parlons-en déjà en commission, après on verra Monsieur le Président, car au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas beaucoup d'informations à ce niveau.

Monsieur le Président : nous venons de recevoir les résultats de l'étude. Le terrain est classé en zone humide. J'aurais préféré une autre nouvelle. On l'a su, il y a quelques jours.

Monsieur Maes : il faut venir en conseil communautaire pour l'apprendre.

Monsieur Goudalle : simplement, on a parlé brièvement de l'eau. Il y a eu un comité de pilotage qui a été mis en place et qui s'est réuni de mémoire la première fois le 24 octobre. Nous sommes presque fin février, le temps presse. On avait dit qu'il fallait qu'on avance très vite sur ce point et on en est toujours au même point. Puisqu'on parle de l'année 2024, est-ce que vous avez des perspectives à nous donner.

Monsieur le Président : la prochaine réunion, j'allais l'annoncer tout à l'heure, aura lieu le 18 mars.

Monsieur Cazin : on n'est pas non plus sans rien faire. On essaie de rassembler les éléments qui peuvent permettre de se projeter sur ce sujet. C'est vrai qu'on tarde peut-être à vous rassembler mais sachez qu'on travaille au niveau du staff sur des pistes. Il faut quand même être précis et vous amener des éléments pour la réflexion et en discuter courant mars.

M. Prudhomme : vous reconnaissez que le ROB a été présenté. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le DOB.

2. Convention de recherche en recettes supplémentaires (rapporteur : Aimé Herduin)

Monsieur Herduin : je pense que le débat va être relativement court. C'est pour optimiser nos recettes. Au niveau de la fiscalité, vous savez qu'on perçoit une partie, on l'a évoqué tout à l'heure dans le rapport d'orientations budgétaires, un taux de TH, TF et de CFE. On a aussi la taxe sur les surfaces commerciales qu'on appelle la TASCOM, mais on a aussi l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau qu'on appelle l'IFER. Il y a plusieurs taxes sur cet impôt forfaitaire des entreprises de réseau, notamment sur les transformateurs électriques. Pour vous donner un ordre d'idée, tous les ans, nous percevons un peu plus de 60 000€ sur ces transfos.

Il se trouve que nous avons contacté le cabinet Leyton, comme vous le voyez dans votre document, qui peut nous permettre de gagner de l'argent, dans le sens où, il va procéder à un recensement de tous les transformateurs électriques de notre territoire.

Lorsque nous avons cette somme de 62 000, 63 000€ par an du service des impôts, on n'a pas d'éléments pour savoir le nombre de transformateurs. C'est un cabinet qui est dans la recherche d'optimisation. Nous l'avons déjà fait travailler il y a quelques années sur la récupération de TVA sur les déchets. On ne parle pas de la FCTVA, on parle bien de la récupération totale de la TVA. A l'époque, il nous avait fait gagner 30 000€. Là, on les a de nouveau sollicité, d'autant plus que cela ne nous coûte rien. Ils se font rémunérer sur ce qu'ils appellent « au succès ». En gros, si au lieu des 63 000€, ils nous font gagner 20 000€, ils prennent 1/3 sur les 20 000. Il nous reste quand même les 2/3.

Voilà ce qu'on vous propose ce soir pour optimiser. On verra bien ce qu'il en est. S'ils ne trouvent pas d'amélioration, si le nombre de transfos est juste, ça ne nous coûtera rien mais eux n'auront rien non plus. Voilà Président ce que je voulais dire. On vous propose de les missionner pour faire ce travail sur l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau uniquement sur les transfos électriques.

La collectivité, dans le cadre de la perception liées à l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseau), n'a pas de moyen de contrôle des composantes. Cette imposition forfaitaire est un des impôts perçus au profit des collectivités territoriales

Il est demandé au conseil communautaire de missionner la société LEYTON CTR pour effectuer l'expertise. Pour rappel, grâce à la mission de LEYTON CTR, la collectivité avait récupéré 30 000€ sur l'optimisation de la TVA sur les déchets.

Approuvé à l'unanimité

3. Prime pouvoir d'achat (rapporteur : Samuel Gest)

Monsieur Gest : chers collègues, comme vous le savez, le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations quotidiennes et il nous est apparu nécessaire de répondre aux sollicitations exprimées par les agents dans le cadre du dialogue sociale. J'interviendrais ce soir pour présenter trois délibérations qui ont fait l'objet d'un pacte de mesures sociales au bénéfice de nos agents qui vise à couvrir la période 2024-2026.

La première délibération concerne l'instauration de la prime de pouvoir d'achat. Le décret du 31 octobre 2023 sur la prime de pouvoir d'achat est paru le 1^{er} novembre. Il prévoit la possibilité d'instituer une prime de pouvoir d'achat forfaitaire fixé au plafond de rémunération pour l'éligibilité au dispositif à 39 000€ brut.

Il est proposé au conseil communautaire d'instaurer cette prime au bénéfice de ses agents selon la répartition fixée ci-dessous.

Ce travail a fait l'objet d'une concertation lors des CST et a reçu un avis favorable le 29 janvier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du CST en date du 29 janvier 2024,

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la prime pouvoir d'achat aux agents de la CCDS, en fonction de leur rémunération brute de la période considérée, comme suit :

- En-dessous de 29160 € : 400€ brut
- Au-dessus de 29160 € et en-dessous de 39 000€ : 170€ brut

Monsieur le Président : si vous ne l'avez pas fait dans vos communes, ça va se savoir. Monsieur Quiertant, je suppose que vous l'avez fait à Saint Martin Choquel.

Monsieur Quiertant : ça va fait au prochain conseil. Juste pour vous dire que l'effort de la collectivité est à souligner, car la démarche de la prime de pouvoir d'achat n'est pas une obligation. Chaque collectivité est libre de la mettre en place. Il faut souligner aussi que ça va apporter un plus aux plus bas salaires de l'intercommunalité.

Approuvé à l'unanimité

4. Modification de la participation de l'employeur à la complémentaire santé (rapporteur : Samuel Gest)

Monsieur Gest : la délibération suivante concerne la modification de la participation de l'employeur à la complémentaire santé. Comme vous le savez, la Communauté de Communes de Desvres-Samer participe à la complémentaire santé de ses agents. On a souhaité organiser un travail sur les critères qui avaient été mis en place, puisque dans l'ensemble des critères qui fixaient la participation de la CCDS par agent. Il y avait été introduit il y a quelques années un curseur en fonction de l'âge de départ à la retraite. Ce qui faisait que les agents qui étaient à 10 ans de la retraite avait une petite majoration. Avec l'évolution de l'âge de départ en retraite, il devenait de plus en plus compliqué de faire appliquer ce critère. On a entamé un travail de remise en place des seuils et avec des critères assez simples, une participation pour l'agent seul, pour l'agent ayant un enfant, l'agent ayant deux enfants. Vous retrouvez dans le tableau les éléments et les différentes participations en fonction du salaire de l'agent. Comme je vous le disais, on a établi également ce programme sur 2024 à 2026. Il vise à augmenter chaque année la participation de la collectivité à ce dispositif. Voilà, Monsieur le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique notamment son article 4,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 octobre 2012 relative à la mise en place de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents de la CCDS, après avis favorable du comité technique en date du 28 septembre 2012,

Vu l'avis favorable du CST en date du 29 janvier 2024,

Le montant de la participation est basé sur le salaire de l'agent et la composition familiale.

Un autre critère avait également été instauré – le « but d'intérêt social particulier » ou « BISP » pour les agents approchant de l'âge légal du départ à la retraite.

Avec la réforme de l'âge de départ en retraite adoptée en 2023 il est proposé de supprimer ce critère du BISP.

Par ailleurs, il est proposé de faire évoluer la participation de la CCDS comme suit :

Salaire mensuel moyen net	Agent seul			Agent et un enfant			Agent avec 2 enfants et plus		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Inférieur à 1000€	36	43	52	40	48	58	45	54	65
Entre 1000€ et 1400€	32	38	46	36	43	52	40	48	58
Entre 1400€ et 2100€	27	32	39	32	38	46	35	42	50
Supérieur à 2100€	23	28	33	27	32	39	30	36	43

Il est proposé au conseil communautaire de valider ce plan pluriannuel qui sera effectif au 1^{er} avril 2024.

Approuvé à l'unanimité

5. Modification de la participation employeur au contrat prévoyance « maintien de salaire » (rapporteur : Samuel Gest)

Monsieur Gest : toujours sur la même thématique, la délibération suivante concerne la participation cette fois ci au contrat prévoyance « maintien de salaire ». Il est proposé au conseil communautaire de faire évoluer cette participation comme suit : à partir de 2025, une augmentation de 3€ supplémentaire, donc participer la participation de 10€ à 13€ par agent et pour 2026 une augmentation également de 3€, ce qui la fera passer à 16€. Pas d'incidence sur l'année 2024 mais une incidence à partir de 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 février 2013 relative à la participation de l'employeur au contrat prévoyance « maintien de salaire » et après avis du comité technique,

Vu la décision du bureau communautaire en date du 04 juillet 2019 modifiant la participation de 8€ à 10€,

Vu l'avis favorable du CST en date du 29 janvier 2024 pour faire évoluer la participation,

Il est proposé au conseil communautaire de faire évoluer la participation comme suit :

- 2025 : augmentation de 3€ supplémentaire, soit 13€
- 2026 : augmentation de 3€ supplémentaire, soit 16€

Approuvé à l'unanimité

6. Règlement intérieur (rapporteur : Samuel Gest)

Monsieur Gest : la délibération qui vous est proposée là concerne l'adoption du règlement intérieur. C'est une obligation de le passer en conseil communautaire. Je pense que vous en avez tous pris connaissance. Le règlement intérieur c'est ce qui permet de fixer les congés, les horaires, tout ce qui va régir la vie de l'agent. Ce document est passé également en CST le 29 janvier, il a reçu un avis favorable des organisations syndicales. Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'adoption d'un règlement intérieur par le bureau communautaire en date du 21 décembre 2017 après avis favorable du comité technique en date du 04 avril, 19 juin et 18 décembre 2017. Le règlement intérieur est fondé sur les principes d'équité, de solidarité et de transparence. Il constitue la synthèse des règles issues du statut de la fonction publique territoriale, de l'organisation du temps de travail et du fonctionnement quotidien,

Vu les modifications apportées et approuvées par le bureau communautaire en date du 24 mai 2018 après avis du comité technique du 22 mai 2018, du 16 octobre 2018 après avis du comité technique du 27 septembre 2018 et du 03 décembre 2019 après avis du comité technique du 22 novembre 2019,

Considérant la nécessité d'intégrer les dernières réformes réglementaires et de prendre en compte les récentes évolutions de la CCDS, qu'il s'agisse par exemple de l'ouverture du Centre aquatique comme de l'augmentation de la part prise en charge pour les tickets restaurants,

Vu l'avis favorable du CST en date du 29 janvier 2024,

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Approuvé à l'unanimité

7. Office de Tourisme : remboursement de balades nature animées
(rapporteur : Alain Louvet)

Monsieur Louvet : le premier point, c'est une demande de remboursement pour raison médicale d'un montant de 46€.

Dans le cadre de la randonnée gourmande du 5 septembre 2023, un habitant accompagné de son épouse n'a pu effectuer cette sortie avec repas pour raison médicale et souhaite donc le remboursement d'un montant de 46€ (2x23€).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le remboursement d'un montant de 46€.

Approuvé à l'unanimité

8. Taxe de séjour (rapporteur : Alain Louvet)

Monsieur Louvet : concernant la taxe de séjour, c'est juste pour revenir sur la délibération qui avait eu lieu l'année dernière pour vous dire qu'il n'y a pas eu de changement de tarification. Mais Monsieur le Président voulait absolument que je parle ce soir.

Vu la délibération n°09-2015-11-24 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu la délibération n°04-2016-04-14 modifiant les modalités de perception de la taxe de séjour,

Vu la délibération n°12-2018-06-28 modifiant le barème de la taxe de séjour pour les meublés de tourisme non classés ou en attente de classement,

Vu la décision n°24-2020-06 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2021 sur le territoire,

Vu la délibération n°33-2021-06-24 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2022 sur le territoire,

Vu la délibération n°37-2023-06-22 modifiant les tarifs de la taxe de séjour 2024 sur le territoire,

Vu la demande de la DGIFP de prendre une nouvelle délibération en mentionnant une période sans millésime,

Il est demandé au conseil communautaire d'appliquer les tarifs de la taxe de séjour applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre selon le tableau ci-dessous :

Types d'hébergement	Catégories	Tarif en €
Campings	Non classé ou en attente	0.20
	1* ou 2**	0.20
	3*** 4**** ou 5*****	0.35
Chambres d'hôtes		0.55
Hôtels/Gîtes/meublés classés en étoile(s)	1*	0.55
	2**	0.60
	3***	0.70
	4****	0,90
	5*****	1.50
Emplacements aménagés d'aires de camping-cars		0.20
Hébergements non classés ou en cours de classement (gîtes ruraux/meublés de tourisme, hôtels)	Non Classés en étoiles	4% du montant de la nuitée par personne (Tarif plancher max de 1.50€/pp/nuit)

Approuvé à l'unanimité

9. Modification des tarifs du centre aquatique Naturéo (rapporteur : Ludovic Dutriaux)

Avec 117 000 entrées en 2023 Naturéo s'affirme progressivement comme l'un des équipements phare de notre territoire. Ainsi il apparaît pertinent de créer des passerelles entre les sites qui véhiculent du tourisme et rayonnent au-delà de l'intercommunalité.

Il est proposé de créer une première connexion entre Naturéo et le musée de la Céramique, qui se situent à proximité et ont en commun de susciter la venue d'usagers extérieurs à la Communauté de communes.

Concrètement les visiteurs du musée de la Céramique s'étant acquittés d'un droit d'entrée pourront bénéficier à Naturéo d'une remise de 10% et les visiteurs de Naturéo pourront bénéficier du tarif réduit du musée soit 4€ au lieu de 5€. Cette réduction sera valable exclusivement sur les tickets unitaires payants, pour une durée d'une semaine, comme suit :

	Tarifs actuels		Tarifs remise 10%	
	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs
Entrée piscine	4,50	5,50	4,00	5,00
Entrée piscine tarif réduit	3,60	4,40	3,00	4,00

Entrée bien-être ou fitness	8,00	10,00	7,00	9,00
Entrée 2 espaces	12,00	14,00	11,00	13,00
Entrée 3 espaces	14,00	16,00	13,00	14,00
Séance bébé nageur	10,00	12,00	9,00	11,00
Activité aquaform	10,00	12,00	9,00	11,00

Il est demandé au conseil communautaire de valider cette nouvelle grille tarifaire sur les entrées Naturéo décrites ci-dessus aux visiteurs du musée de la Céramique de Desvres.

Monsieur le Président : je pense que c'est une bonne chose pour faire venir les touristes.

Monsieur Dutriaux : en effet, c'est une transversalité qui en appelle d'autres. Il est intéressant dans l'intérêt collectif des équipements.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Président : ensuite, nous avons trois demandes de subvention : DETR pour les chemins de randonnée, DSIL pour les chemins de randonnée et dotation de solidarité pour l'acquisition de matériel pour les inondations.

Ces trois demandes sont passées en bureau, vous l'avez entendu tout à l'heure, je les ai citées mais l'Etat impose que ce soit le conseil communautaire qui fasse les demandes, pas le bureau mais le conseil communautaire. C'est une simplification, n'est-ce pas Monsieur Sergent ?

Monsieur Sergent : oui, Monsieur le Président. Vous avez trois demandes de subventions et pour 20% à peu près, si nous n'avons pas les subventions, nous faisons quand même les travaux ? Je suis inquiet depuis 3 jours, baisse de 10 milliards d'euros sur le budget de l'Etat. Les premiers décrets sont parus hier. Je suppose que vous les connaissez tous. Nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés avec les demandes de subventions de la DSIL et les subventions de l'Etat en général.

Monsieur le Président : Pas d'opposition à ce que les délibérations du bureau deviennent des délibérations du conseil communautaire.

Monsieur Quiertant : juste une petite question sur les chemins de randonnée qui vont nous relier au littoral sur le territoire de la CAB. Est-ce que la CAB participe au financement de ces travaux ?

Monsieur Lacheré : en ce qui concerne les chemins de randonnée au départ de la maison du cheval, tous les travaux permettent de relier à la CAB. C'est sur notre territoire, on ne fait pas de travaux sur la CAB. La CAB arrive à proximité, on vient se relier sur ses chemins.

10. Demande de subvention DETR pour les chemins de randonnée
(rapporteur : Mr le Président)

Conformément aux actions prévues dans le projet politique, il est proposé la création de chemins de randonnée afin de relier le littoral depuis la Maison du Cheval, mais aussi de promouvoir le tourisme vert et la pratique de la randonnée à travers le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Il est demandé au conseil communautaire de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 71 026,60€ pour la réalisation de la phase 1, soit 20% du montant du projet et de mandater le Président à signer tous les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

11. Demande de subvention DSIL pour les chemins de randonnée
(rapporteur : Mr le Président)

Conformément aux actions prévues dans le projet politique, il est proposé la création de chemins de randonnée afin de relier le littoral depuis la Maison du Cheval, mais aussi de promouvoir le tourisme vert et la pratique de la randonnée à travers le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Il est demandé au conseil communautaire de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre du DSIL d'un montant de 104 802,53€ pour la réalisation de la phase 1 et de mandater le Président à signer tous les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

12. Demande de subvention « dotation de solidarité » pour l'acquisition de matériel pour les inondations (rapporteur : Mr le Président)

Au regard des derniers événements climatiques (inondations...), la collectivité souhaite faire l'acquisition de matériel spécifique pour faciliter la gestion de tels événements.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité d'un montant de 47 271,58€. Ce matériel sera mis à disposition aux communes en cas de besoin.

Approuvé à l'unanimité

13. Organisation du ramassage des encombrants (rapporteur : Christophe Cousin)

Depuis plusieurs années, les services techniques de la Communauté de Communes de Desvres-Samer procèdent une fois par an au ramassage des encombrants de porte à porte dans les communes.

Petit à petit, ce service gratuit a amené des difficultés :
problèmes de sécurité la veille
disparition des matières valorisables...

les abus de citoyens (volume trop important au ramassage)
vols

Aussi, il est proposé de mettre en place une nouvelle organisation de la collecte des encombrants :

- prise de rendez-vous préalable, date fixée par le pôle technique déchets
- prestation payante, 20€/RDV
- règlement avant interventions
- limiter à 2 RDV par an et par foyer
- limiter à 4m³ par rendez-vous
- lister les déchets à prendre avant le RDV

Les déchets suivants seront refusés lors de la collecte :

- les carcasses automobiles,
- l'amiante,
- les déchets de démolition,
- les pneumatiques,
- les objets tranchants,
- les résidus liquides,
- les déchets liés à l'activité professionnelle,
- Les objets trop lourds (doivent être soulevables par 2 agents)
- Les pots de peinture non vidés
- Les déchets verts

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver cette proposition.

Monsieur Cousin : il s'agit d'une refonte de l'organisation du ramassage des encombrants. C'est une fiche action qu'on a présenté lors de la conférence des maires pour laquelle nous avons fait un sondage. Rappelez le pourquoi de ces modifications. L'intérêt de cette collecte à la carte permet une meilleure organisation, meilleure utilisation du service, en somme des effectifs très concentrés sur une période courte et rappeler que ces encombrants dans nos villages sont à un moment quelque chose qui vient gêner la sécurité. D'autant que beaucoup de personnes, dont je ne citerais pas de noms, des ferrailleurs, des personnes organisées qui connaissent nos calendriers et viennent dans ces moments-là mettre la pagaille sur notre territoire. Tout ça dans un projet d'optimisation contribue efficacement à aller faire en sorte que la Communauté de Communes de Desvres-Samer collecte la bonne recette. Je pense notamment à la ferraille, aux matériaux de valeur, tout ce qui est disséminé est pris par des personnes qui subtilisent ces choses. Donc, la modification aujourd'hui c'est d'apporter un service à la carte, retrouver plus d'intérêt de notre côté mais aussi faire en sorte que certaines personnes se permettent aujourd'hui de sortir des maisons complètes. On peut penser que des personnes profitent de cette opportunité, pour utiliser le service et mobiliser une équipe de chauffeurs et de personnes pour aller vider une maison complète. Il y a des illogismes, des choses sur lesquelles il faut faire en sorte de contribuer, de rectifier. Il y a des avantages et des inconvénients. L'avantage, c'est de pouvoir maîtriser, de faire une organisation souhaitée, à la carte, organiser des tournées en fonction des demandes qui seraient faites à la collectivité ou du moins au service déchets puisqu'Adeline et Thierry organiseraient en fait ces demandes, collecteraient les inscriptions et le vendredi normalement feraient cette tournée de ramassage, sachant qu'il est prévu de collecter 4m³ à

la fois. Le changement, c'est qu'il y a une contribution payante de 20€ pour faire cette tournée à la carte. Comme par le passé, les déchets tels les carcasses automobiles, l'amiante... ne seront pas collectés. Ça fait partir de la règle pour ces déchets et de cette modification de collecte. Rappelez effectivement que c'est une économie de 55 000€ pour la collectivité et que le sondage réalisé lors de la conférence a porté à 62% de personnes qui étaient positives à cette action.

Monsieur Quiertant : Monsieur Cousin, vous avez évoqué la dernière conférence des maires. Je vais revenir un petit peu dessus quand même. Conférence des maires qui était principalement orientée sur des axes de progression de la gestion du service des déchets. Vous avez annoncé en préambule que les orientations qui auraient été mises en place n'auraient pas été sur ce mandat ci. Lors du vote qui nous a été proposé, j'avais bien insisté aussi sur le fait à quoi allait servir pas notre vote mais notre avis, je tiens à le préciser que c'était seulement un avis à avoir. Bizarrement, peu de temps après, on s'est rendu compte que des décisions avaient déjà été prises, la première a été d'arrêter la déchetterie le dimanche matin, la deuxième, on est sur ce service de ramassage d'encombrants qui devient payant. Il y en aura encore certainement d'autres, je n'espère pas dans l'immédiat mais je pense également comme a pu le dire Monsieur Sergent qu'il y aura des débats sur ce sujet-là, notamment sur la fréquence de ramassage. Tout ça pour dire, que j'ai l'impression qu'on touche un petit peu au service public. Un service public qui permettait d'avoir un ramassage une fois l'année, ce n'était pas exagéré en termes de ramassage et d'encombrants. Le dimanche matin qui permettait aussi, parce qu'on est au contact de nos populations, on entend aussi des retours du fait de la fermeture du dimanche matin. J'entends bien, vous annoncez des chiffres financiers. Le service des déchets est l'un des premiers services de proximité et qui concerne toute la population de nos 31 communes. Je trouve dommage d'y toucher. Je rappellerais que l'année dernière, le 13 avril 2023, vous aviez proposé une motion pour la poste de Samer, sur laquelle il y avait des orientations qui étaient données, justement sur une baisse du service public avec des horaires qui devaient être réadaptés. Vous l'avez proposé à juste titre, tout le monde l'a adopté, parce que je pense qu'il est important dans nos communes de continuer du service public. Voilà, je voulais intervenir là-dessus, parce que je pense qu'il faut garder ce service de proximité sur les encombrants. Je le regrette sincèrement, je le regrette fortement et surtout qu'il va devenir payant.

Monsieur le Président : je voudrais intervenir également pour vous dire quand au mois de mai, on me téléphone, une personne âgée ne sait pas quoi faire de ses déchets. Qu'est-ce que je lui réponds : vous attendrez le mois de mars l'année prochaine. C'est rendre un service aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Nous avons quand même une déchetterie aux normes et de proximité. Les gens peuvent aller à la déchetterie, sauf les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion. Là, on crée un nouveau service.

Monsieur Quiertant : ça, je l'entends bien, le service où vous dites la prise de rendez-vous mais c'était déjà un service depuis plusieurs années qui était organisé. La population avait quand même pris le fait qu'en début d'année il y avait ce fameux ramassage. L'autre point, que je n'ai pas évoqué, c'est le fait de rendre payant, d'appliquer une tarification. Attention également aux dépôts sauvages qu'on pourrait retrouver dans nos campagnes.

Monsieur le Président : si on n'applique pas une prestation payante, on va nous téléphoner pour aller chercher un fer à repasser... Je prends un exemple vraiment extrême, mais ça peut arriver !

Monsieur Cousin : je veux revenir effectivement sur la notion de sondage et sur ce questionnement qu'on a eu à la conférence des maires. Je trouvais ça bien de faire participer

et d'avoir un avis de chacun. C'est en ce sens où j'ai trouvé vraiment l'intérêt d'avoir un ressenti général et de se positionner sur cet avis. Il représente l'avis du territoire. Ce n'est pas un vote, c'est vrai, mais ça donne une orientation et votre sentiment personnel.

Là-dessus, pour revenir sur des propos, et le fait qu'on avait dit qu'on mettrait en place sous 2 à 3 ans. Effectivement, j'ai tenu ce propos, mais vous n'avez pas dû bien comprendre, c'est pour deux fiches actions qui concernaient la fiscalité, la tarification incitative je reprécise, et la redevance spéciale. C'est sur lesquelles, de toute manière, on est obligé d'étaler car il faut faire une année blanche de trésorerie et qu'on ne pouvait pas se positionner comme cela au risque de créer de gros déséquilibres chez nos administrés. C'est sur ces deux fiches-là précisément qu'on avait temporisé les actions. Il y a peut-être eu des incompris. Je le redis ce soir, c'était bien ça le fonds. Les actions qui sont aujourd'hui mises en place, celles qui font sens des économies, on a vu les budgets, le rappel du Président sur les dépenses. Si on n'a pas de levier d'actions aujourd'hui sur de l'optimisation du service, derrière, c'est quoi, ce sera le levier fiscal. En tous cas, ce n'était pas l'ambition que l'on avait dans ce projet politique de maintenir le cap sur ces augmentations. Force est de constater le coût du carburant, ça a explosé à plus de 130 000€ cette année, l'entretien du matériel coûte plus cher, l'inflation de façon globale. Il y a un moment, il faut arriver à contrôler, effectivement ça risque d'influencer sur le service. Et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on réorganise peut-être un service mais encore une fois dans l'objectif d'améliorer la qualité et pour ce qui est des encombrants, on peut aussi se satisfaire d'une déchetterie, dans laquelle on peut optimiser son service, venir déposer tous les déchets que l'on souhaite et de ne pas avoir de déchets chez soi. Encore une fois, c'est plus de personnes qui passent par la déchetterie mais qui n'impactent pas le coût de fonctionnement du service.

Monsieur Quiertant : Monsieur Cousin, j'entends bien. Vous l'avez clairement exprimé, c'est un choix politique. Je pense que vous l'assumez dans ce sens-là. Je maintiens le fait qu'en tout début de préambule de la conférence de maires, il a bien été dit que l'ensemble des orientations était sur le prochain mandat. Monsieur le Président, c'est vous qui l'avez annoncé tout au début. On ne va pas revenir là-dessus. L'autre point, tout à fait, c'est un choix politique. Vous parlez de leviers d'actions, il y en a pour lesquels d'ailleurs, j'ai mis un avis favorable dessus, sur le fait d'avoir une partie fixe et une partie variable. C'est quelque chose qu'il faut travailler dessus et enclencher. Vous avez parlé de composteurs dans les cimetières et c'est une très bonne idée. Mais, il y a un choix politique, il y a une vision du service public qui est la mienne. Je pense que toucher un service qui concerne l'ensemble de notre population, et je le répète sur nos 31 communes. Je pense que s'il y a des moyens d'économies à faire, c'est peut-être sur d'autres services de l'intercommunalité.

Monsieur Guche : j'étais présent aussi à cette réunion, on n'était pas si nombreux que ça. Moi, je n'avais pas compris qu'il y aurait eu des décisions qui auraient été prises tout de suite derrière. C'est la première chose. J'ai sûrement mal compris. Ce qui m'a le plus choqué, c'est d'apprendre par les habitants, par un calendrier que la déchetterie était fermée le dimanche matin, qu'il n'y avait plus de ramassage des encombrants. En tant qu' élu, j'ai dit ah bon, je ne savais pas. Dès qu'il y a un conseil communautaire, peut-être, c'est quand même des décisions importantes, où la population était habituée surtout dans les petits villages. Le maire, en premier, n'était pas au courant. Je ne sais pas si ça ne choque personne mais moi cela m'a choqué.

Monsieur le Président : écoutez, il y a une conférence des maires qui est prévue dans quelques jours, le 11 mars. Concernant l'organisation des serives, il appartient au Président.

Monsieur Guche : d'accord, c'est un problème de communication.

Monsieur le Président : pour répondre à votre question, il y avait 19 maires présents sur 31 et 3 adjoints ou conseillers de 3 autres communes. Il y avait 22 communes représentées.

Monsieur Guche : ce n'est pas énorme. Les décisions ont été prises, c'est un choix que vous avez fait. C'est bien. On aurait pu avertir les maires des communes avant de diffuser à la population.

Monsieur le Président : on n'a rien diffusé à la population, excusez-moi.

Monsieur Guche : si forcément par le calendrier du ramassage des ordures.

Monsieur le Président : je suis d'accord avec vous pour la fermeture du dimanche mais pas pour les encombrants.

Monsieur Guche : il n'y a plus de ramassage, avant c'était marqué dans le calendrier. Les gens l'ont deviné quand même. Le coût, je suis le premier à dire qu'il y a des économies à faire. Mais on arrive après-coup, on n'est pas au courant et après dans les petits villages on est parfois confronté aux déchets sauvages, peut-être qu'il y en aura un petit peu plus. Sûrement, qu'il faut trouver des solutions : payante, pas payante ; mais je trouve qu'on arrive un peu tard, peut-être qu'on aurait pu communiquer, réfléchir tous ensemble. En plus, je fais partie de la commission déchets et je n'ai pas été informé à ce titre-là. C'est bizarre quand même.

Monsieur Cousin : je vais intervenir sur la commission. Elle s'est réunie en amont de la conférence des maires. Toutes les chronologies sont respectées, on fait à peu près 3 commissions par an. Je ne sais pas si présent ou pas présent, peu importe. Dans tous les cas, les 10 fiches actions ont été présentées. Je pense qu'il y a des personnes qui étaient présentes peuvent témoigner de toute manière et sur lesquelles il a été bien évoqué que c'était le projet d'optimisation et que ça allait embrayer sur des actions. Maintenant, effectivement la communication et le fait que cela s'enclenche rapidement, peut-être il y aurait dû avoir une communication plus appuyée envers les communes. J'améliorerai ce sujet.

Monsieur Maes : simplement ajouter que là vous demandez aux particuliers de prendre leur voiture et d'aller sur la route. Donc après on aura sur un petit discours sur le développement durable et sur le bilan carbone. Je voulais aussi préciser que je m'associe pleinement à ce que viennent de dire Christophe et Patrick, puisque l'information, moi je l'ai eue par des administrés de la commune qui sont vent debout contre cette décision.

Monsieur le Président : je rappellerais que dans l'ordre du jour de la conférence des maires du 08 décembre : proposition de pistes d'actions pour réduire le budget d'ordures ménagères. Ça bien été écrit.

Monsieur Maes : des propositions mais pas des décisions.

Monsieur le Président : les gens se sont exprimés. Il y avait 23 communes de représentées.

Monsieur Guche : ok, on a demandé un avis uniquement. Ça ne sert plus à rien qu'on vienne si on n'a plus rien à dire, plus rien à décider.

Monsieur Cousin : le sentiment, je le réexprime. A certains moments, on peut être devant le fait de décisions prises et là justement on fait appel à votre ressenti général et finalement on s'aperçoit qu'on a l'effet inverse et qu'on n'a pas bien fait. Je ne sais plus quoi faire.

Monsieur le Président : il y avait une solution, c'est augmenter la taxe d'ordures ménagères. Pour maintenir le taux de taxes ménagères, on a essayé de trouver des solutions.

Monsieur Dufay : je pense surtout qu'il y a un problème de méthode. Si effectivement la commission s'est réunie et la conférence des maires a évoqué, j'y étais, ces sujets dans un souci d'optimisation et d'économies, dont tous les contribuables du territoire pourraient bénéficier. Il y a quand même un problème de méthode. On nous demande de décider ce qui a déjà été décidé.

Monsieur le Président : on vous interroge sur le tarif des rendez-vous.

Monsieur Maes : les gens qui appellent, on leur dit que le service n'existe plus et qu'il est payant.

Monsieur le Président : à partir de demain, si vous le décidez...

Monsieur Maes : on n'a pas encore décidé. Les gens qui appellent aujourd'hui, on leur dit qu'il n'y aura plus de collecte des encombrants et ce sera un service payant. Je rejoins Christophe, nous sommes mis devant le fait accompli. C'est un choix politique, certes. Nous, maires, nous ne sommes pas prévenus au préalable. Les administrés ont téléphoné pour avoir la date de ramassage des encombrants, on leur a répondu qu'il n'y avait plus de service et qu'il serait payant et ils nous l'ont rapporté.

Monsieur le Président : aujourd'hui, il nous faut délibérer sur le montant de la prestation payante. La proposition est de 20€. Le fonctionnement appartient au Président. Je me voyais mal, il y a eu des propositions à 90%, aller dire non, on ne fait pas alors qu'il y a des 22 ou 23 communes présentes étaient pour le changement ; je n'allais pas dire non. Au niveau de la commission, Monsieur Cousin, sur la prestation payante 20€ et le rendez-vous, vous avez eu des remarques.

Monsieur Cousin : lors de la commission, à mes souvenirs, il n'y a eu que des remarques positives, sur le fait de dire que le projet d'ensemble contribuait à la maîtrise de notre budget à d'ici une perspective de 2030, donc une adhésion à ces sujets globale.

Monsieur le Président : aujourd'hui, il appartient au conseil de voter une prestation payante. Je vous propose 20€ la prestation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé par :

- **32 voix pour**
- **9 voix contre (Etienne MAES, Christophe GUCHE, Patrick QUIERTANT, Alain MAQUINGHEN, Mathieu DELATTRE, André BAHEUX, Annick POCHE, Fabienne FOURRIER, Philippe DELBARRE)**
- **6 abstentions (André GOUDALLE, Philippe DEMOLLIENS, Michel DUFAY, Marc DENAVAUT, Dominique PAQUES, Maryse BEAUSSE)**

14. Contrats de reprise des matériaux issus du tri (rapporteur : Christophe Cousin)

Monsieur Cousin : ici, il s'agit de délibérer ce soir concernant le contrat de reprise de matériaux issus du tri. Nous travaillions en 2023 avec PAPREC, SUEZ et UDREP. Un marché a été lancé par les EPCI concernés par ces ECT. Il est proposé de retenir les prestataires suivants pour les différents matériaux papier, briques alimentaires, cartons pour la société PAPREC. Pour ce qui est des journaux, aluminium, acier la société SUEZ. Sachant que ce qui a évolué dans ce nouveau contrat, c'est qu'il y a des prix plancher minima. C'est une forme de spéculation qui existe sur la gestion des déchets des reprises. Le nouveau contrat stipule des prix planchers ce qui sera à l'avantage de la collectivité dans les recettes qui seront faites. Vous avez les prix en synthèse dans le document.

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes Desvres Samer effectue le tri en plusieurs catégories de déchets recyclables (bac jaune) collectés sur son territoire.

Une convention d'entente intercommunale a été signée pour mutualiser les coûts en matière de transport et de tri des déchets recyclables ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC. Dans cette convention d'entente, il est également prévu que l'ensemble des collectivités adhérentes aient les mêmes repreneurs pour la valorisation des matières issues du tri.

Les contrats de reprise de la CCDS sont arrivés à échéance en date du 31 décembre 2023. Ceux-ci concernent :

- **PAPREC** pour l'Aluminium, le PCC (briques alimentaires), le PCNC (cartons), les plastiques de type PEHD/PP.
- **SUEZ** pour l'acier et les plastiques de type PET clair/incolores
- **UDREP** pour les fibreux de sorte 1.11 (Journaux, revus, magazines) et 1.02 (mélange de papier et carton).

A cet effet une consultation commune à l'ensemble des E.P.C.I. composant l'entente a été effectuée pour la reprise des matériaux issus du tri des emballages des collectes sélectives sur les différents sites.

La durée des contrats de commercialisation est prévue pour 1 an soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductible par tacite reconduction autant de fois que nécessaire pour une période de 12 mois supplémentaire, sans que cela ne puisse excéder la date limite d'échéance du CAP de l'éco-organisme en charge des déchets d'emballages ménagers.

Plusieurs offres ont été reçues pour la reprise des matériaux. Suite à la consultation avec l'entente, plusieurs candidats ont répondu. Suite à l'analyse des offres, PAPREC et SUEZ ont été retenus :

	Prestataire 2024	Prix à la tonne 2024
1.02 CS Papiers gros de magasin	PAPREC	70€ (prix plancher 25€)
5.02 Papiers-Cartons non Complexés (PCNC)	PAPREC	100 € (prix plancher 40€)
1.11 journaux, revues, magazines	SUEZ	140€ (prix plancher 105€)
S.03 (PPC)	PAPREC	15€ (prix plancher 15€)
Acier CS	SUEZ	160€ (prix plancher 100€)
Alu CS	SUEZ	760.75€ (prix plancher 450€)
Mix PEHD/PP	PAPREC	70€ (prix plancher 55€)
Plastique PET Q4	SUEZ	300€ (prix plancher 235€)

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le choix des repreneurs
- D'autoriser le Président à signer les différents contrats de vente et commercialisation des matériaux issus du tri et toutes les pièces afférentes pour l'année 2024

Approuvé à l'unanimité

15. Motion : projet de taxation carbone pour les centres de valorisation énergétique (rapporteur : Christophe Cousin)

Monsieur Cousin : sur ce sujet n°15, il est question d'une motion sur un projet de taxation carbone pour les centres de valorisation énergétique. Là, effectivement le sujet est Flamoval, puisque nous incinérons nos déchets, nous avons pris cette option en 2023. Aujourd'hui, les projets de loi tendent à faire en sorte qu'une fiscalité vienne se mettre en place. Autrement dit, l'option qui avait été prise de diminuer la TGAP qui est en fait un curseur important et un gain d'une quarantaine d'euros à la tonne. Aujourd'hui, cette nouvelle taxation viendrait en fait recompenser le boni et le gain que l'on ferait. Certes, cela ne va pas se mettre en place tout de suite mais en tous les cas c'est dans les prévisions et dans les starting-blocks d'ici peut-être 2028 au plus tard. Cette évolution réglementaire, ce cadrage au vu des 5300 tonnes produites de déchets et les 40€ de surcoût à la tonne apporterait une contribution de 212 000€ pour la collectivité d'où cette motion qui vous est proposée ce soir.

Afin de limiter l'impact écologique de nos OM, nous avons travaillé avec le SMFM (Flamoval) pour valoriser nos déchets. Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2023, nos OM prennent la direction de Flamoval. Les déchets sont incinérés au lieu d'être enfouis. Cela a un effet bénéfique d'un point de vue écologique et économique. Or, on nous annonce la possibilité de taxation supplémentaire sur les CO2 non biogéniques.

La révision de la Directive EU ETS (Emissions Trading Schemes - Systèmes d'échanges de droits d'émission) prévoit que la commission européenne évalue, sur la base d'une étude à réaliser avant le 31 juillet 2026, la potentielle inclusion de l'incinération dans le système d'échanges de quotas carbone européen. Cette inclusion, si les bénéfices étaient démontrés, interviendrait alors avant fin 2028, avec possibilité de dérogation jusqu'au 31 décembre 2030.

Cela veut dire, qu'à partir de 2028, les émissions de CO2 non biogéniques du centre de valorisation énergétique Flamoval seraient soumises à une taxation à hauteur de 80 € la tonne de CO2 émise, selon les valeurs connues à ce jour. Pour le Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM), le surcoût serait alors d'environ 40 € la tonne de déchets entrantes. Ce coût sera non maîtrisé et volatile car soumis au marché de droits à émettre du CO2.

De plus, l'incinération continuerait à être soumise à TGAP (Taxe Générale sur les Activités polluantes).

La révision de la Directive EU ETS telle que prévue actuellement ne s'appliquerait pas aux centres d'enfouissement alors que leur activité émet du méthane, qui est également un gaz à effet de serre. Cette disposition aura pour conséquence de rendre l'enfouissement financièrement plus intéressante que la valorisation énergétique, alors que la hiérarchie dans le traitement des déchets privilégie aujourd'hui, et à juste titre, la valorisation énergétique.

Ce nouveau coup vient s'ajouter à celui subi du fait des augmentations successives de la TGAP malgré la promesse de l'Etat de la maintenir à un niveau faible et constant pour l'incinération.

Ajoutons à cela, qu'il n'existe pas de solution technique applicable à l'échelle du SMFM pour limiter l'émission de CO2 ou assurer sa captation.

In fine, compte-tenu du surcoût projeté et des moyens de plus en plus limités des collectivités, il est fortement probable que ce sera au citoyen de le supporter.

Aussi, par cette motion, les élus du conseil communautaire expriment leur plus vive réprobation quant à cette nouvelle taxation ne permettant pas l'exercice à un coût acceptable du service public de traitement des déchets.

Il est demandé au conseil communautaire de valider les termes de cette motion et de l'adopter.

Monsieur le Président : y-a-t-il des remarques ? pour 2028, soi-disant. Comme dirait Monsieur Sergent, il faut récupérer les 10 milliards de Monsieur Lemaire. Vous validez les termes que vient de dire Monsieur Cousin. Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité

16. Contrat de reprise option filière verre barème G (rapporteur : Christophe Cousin)

Monsieur Cousin : là, il s'agit du verre en mélange, un contrat qui s'est interrompu en fin d'année 2023 et qu'il convient de relancer. Ici, nous travaillons en proposition avec la société O I France SAS qui est basée à Wingles. Ils font la collecte du verre non pas dans les différents containers à verre mais au centre de dépôt de Bayard et refont le transfert de traitement de ces tonnes de verre. C'est un contrat qui s'établit sur une durée de 6 ans et sachant que la reprise de ces déchets est valorisée à 25€ la tonne représentant 1200 tonnes par an de verre. La société I I France sas basée à Wingles est une société avec qui nous travaillons déjà par le passé.

Le contrat a pour objet de définir les modalités, que la collectivité accepte sans réserve, selon lesquelles le repreneur désigné de la filière matériau s'engage à reprendre l'intégralité des DEM triés conformément aux standards par matériau tels que désignés dans le tableau ci-dessous et aux prescriptions techniques particulières telles que définies à l'article 11 du contrat.

Verre	En mélange déchets d'emballages ménagers en verre, sans tri par couleur et en vrac issus de la collecte séparée et dont la teneur en verre globale est de 98 % au minimum.	X
--------------	--	---

Il est demandé au conseil communautaire :

- De confirmer avoir pris connaissance des conditions du contrat de reprise
- D'autoriser le Président à signer le contrat avec O-I France SAS du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 et les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

17. Programmation LEADER 2023-2027 (rapporteur : Christophe Douchain)

Monsieur Douchain : la programmation LEADER 2023-2027, il ne s'agit pas de taxation, il s'agit de financements, de subventions qui seront apportés aux projets privés et publics. C'est une programmation qui concerne les trois intercommunalités ; la Terre des 2 Caps, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la nôtre, la Communauté de Communes de Desvres-Samer qui ont toutes les 3 approuvé cette programmation.

La commission permanente du conseil régional des Hauts de France a attribué une enveloppe financière d'un peu plus de 1 million 200 000€ pour cette période et pour les 3 intercommunalités pour financer des projets privés et publics qui seront présentés, retenus et étudiés par le comité de programmation.

Il a été décidé par les 3 présidents, la Terre des 2 Caps, la CAB et la CCDS que ce serait la Communauté de Communes de Desvres-Samer, la nôtre, qui porterait cette candidature LEADER ;

Il faut donc établir une convention, Monsieur le Président, entre vous la Communauté de Communes de Desvres-Samer, porteuse de l'action locale composée des 3 intercommunalités et la région Hauts de France. C'est ce qui vous est proposé ci-dessous.

Vu la délibération n°20221019-079 en date du 19 octobre 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps approuvant la stratégie locale de développement définie pour la programmation LEADER 2023-2027 et à la constitution du GAL Pays Boulonnais porté par la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu la délibération n°28C_20_10_2022 en date du 20 octobre 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais approuvant la stratégie locale de développement définie pour la programmation LEADER 2023-2027 et à la constitution du GAL Pays Boulonnais porté par la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu la délibération n°31-2023-04-13 en date du 13 avril 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer approuvant la stratégie locale de développement définie pour la programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Boulonnais,

Vu la délibération n°2023.01864 en date du 30 novembre 2023 de la commission permanente du Conseil Régional Hauts-de-France portant sur la sélection du GAL du Pays Boulonnais et l'attribution de l'enveloppe financière initiale,

Le Pays Boulonnais a été retenu comme territoire LEADER pour la période 2007-2013 puis pour la période 2014-2022. Un nouvel appel à candidature a été lancé par la Région Hauts-de-France pour la programmation 2023-2027.

Il a donc été décidé en conférence des Présidents que la Communauté de Communes de Desvres-Samer porte, au nom des trois intercommunalités cette candidature LEADER. Le GAL du Pays Boulonnais n'ayant pas d'existence juridique propre, il fonctionne sur la base de conventions partenariales entre les trois EPCI.

La candidature LEADER du GAL du Pays Boulonnais a été validée par la Région Hauts-de-France le 30 novembre 2023 et le territoire s'est vu attribuer une enveloppe initiale de 1 218 866,13 € destinée au développement des territoires ruraux.

Pour la mise en oeuvre du programme LEADER 2023-2027, une convention est établie entre la structure porteuse du Groupe d'Action Locale et la Région Hauts-de-France, autorité de gestion régionale.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'instituer le GAL du Pays Boulonnais qui sera porté par la Communauté de Communes de Desvres-Samer pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2023-2027,
- d'approuver le projet de convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 ainsi que ses annexes,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 et à signer tout document y afférent.

Monsieur le Président : merci pour cette présentation, Monsieur Douchain. Si vous avez des projets, dépêchez-vous. Nos collaborateurs sont sollicités par l'ensemble des intercommunalités. Je pense que l'enveloppe d'1 million 2 va vite être utilisée !

Monsieur Goudalle : j'ai peut-être raté une marche, mais il y a eu une réunion de présentation du programme Leader 2023-2027. Comment voulez-vous qu'on présente des dossiers si on ne connaît pas.

Monsieur le Président : on attend encore la Région. Ils se renseignent pour les projets.

Monsieur Goudalle : je pense que vous allez organiser une réunion.

Monsieur le Président : c'est prévu. Mais vous pouvez déjà solliciter le service.

Monsieur Goudalle : merci. Quand vous dites que plein de projets sont déjà déposés. J'étais inquiet.

Monsieur le Président : il y a plein de projets en attente, je veux dire. Cela va être présenté normalement à la prochaine conférence des maires, le 11 mars et je pense que cela va être présenté là si nous avons les éléments de la Région.

Approuvé à l'unanimité

18. Modification du PLUi de la CAB n°4 (rapporteur : Marc Démolliens)

Afin d'adopter son PLUi aux évolutions, aux projets, les élus de la CAB souhaitent initier une modification de celui-ci après un travail réalisé auprès des 22 communes membres.

Les modifications portent essentiellement sur :

- Réduction, suppression ou création d'emplacements réservés : modification du plan A
- Ajout d'une haie, mutations d'un bâti, repérage des fermes reconvertibles, création sentier de randonnée, maintien d'une coulée verte, ajout d'une protection haie : modification du plan B
- Modification du règlement

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette évolution du PLUi de la CAB.

*Le dossier est consultable : <https://cloud.agglo-boulonnais.fr/s/OmxPCgmMS3rHP6N>
Mot de passe CABplui2023*

Monsieur Démolliens : il est demandé au conseil communautaire d'approuver les modifications du PLUi de la CAB selon la procédure qui a été engagée par le conseil communautaire de la CAB en février dernier.

Pour mémoire, la modification de droit commun, c'est la procédure qui a été adaptée, dans les cas où une révision du PLUi ne s'impose pas. Cette procédure permet d'adapter le PLUi à de nouveaux enjeux sans remettre en question les grandes orientations du PADD.

La modification des plans A et B ainsi qu'au règlement du PLUi de la CAB dans 19 communes sur 22, je ne vais pas évidemment faire la liste de l'ensemble des modifications qui sont proposées mais souligner seulement qu'elles concernent principalement des emplacements réservés qui sont supprimés, modifiés ou créés parce que les projets ont été réalisés, parce qu'il faut mettre en place des liaisons douces, des espaces de stationnement, de nombreuses citernes incendie, ou créer des espaces verts. Des modifications de zonage

sont prévues mais il s'agit essentiellement, parce que nous sommes bien sûr toujours sensibles à comparer de ce qui se fait ailleurs pour voir si chez nous il y aurait une forme de jurisprudence, des changements d'indice à l'intérieur de zones qui sont déjà urbanisées. Certains bâtiments agricoles reconvertisibles sont repérés et au niveau du règlement, certains nombres d'éléments nouveaux sont intégrés au lexique et un certain nombre d'erreurs dans des renvois ou des erreurs de frappe sont corrigés. Voilà succinctement, dont il retourne. En tant que personne publique associée, il nous est demandé d'émettre un avis sur ces modifications.

Approuvé à l'unanimité

19. Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLUi de la CAB
(rapporteur : Marc Démolliens)

Les modifications envisagées dans le cadre de la présente modification simplifiée du PLUi de la CAB visent à apporter rectification à une erreur matérielle sur une parcelle privée dans la commune de Condette.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLUi de la CAB.

Monsieur Démolliens : on parlait des 46€ tout à l'heure qui donnaient lieu à une délibération, il s'agit ici dans ce deuxième avis que nous devons donner d'une modification simplifiée de la CAB, une parcelle sur la commune de Condette a été classée en zone urbanisable en 2010, un fond de parcelle d'une superficie de 879m² et quand le PLUi de la CAB a été élaboré en 2017, ce fond de parcelle a été classé en zone naturelle et non pas en zone U comme l'ensemble des parcelles voisines.

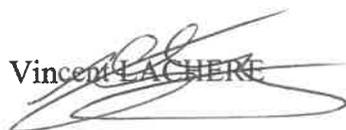
Il y a lieu à la demande de la commune de Condette de rectifier l'erreur matérielle de façon à remettre en cohérence le tracé du zonage sur ce quartier.

Approuvé à l'unanimité

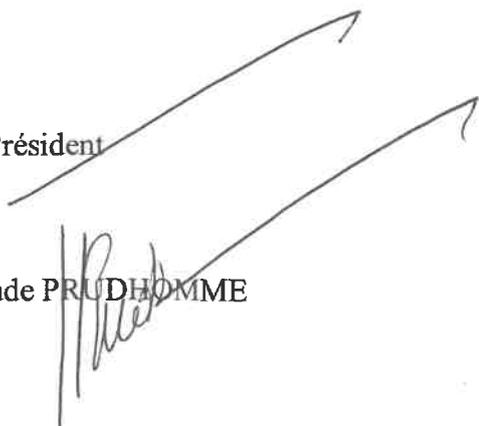
Monsieur le Président : comme je le disais, conférence des maires le 11 mars à 18h. Nous parlerons bien sûr des ordures ménagères. Nous devrions avoir également le fonds vert et LEADER. Un copil eau le 18 mars à 18h et le prochain conseil communautaire le jeudi 11 avril à 20h.

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon retour.

Fin de la séance à 21h50.
Le secrétaire de séance


Vincent LACHERÉ

Le Président


Claude PRUD'HOMME